

# LES INÉGALITÉS TERRITORIALES DE RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE

Cécile Métayer, Olivier Monso (DEPP)

Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet, Laure Minassian, Céline Vivent (Céreq)

Les facteurs pouvant expliquer l'échec scolaire d'un élève, et notamment le fait qu'il sorte sans diplôme du système éducatif, sont nombreux. Parmi eux, les facteurs liés à son environnement familial ont un poids notable. Les dernières évaluations internationales *Programme for International Student Assessment* (PISA) rappellent qu'en France, le poids de l'environnement familial sur les résultats scolaires se situe parmi les plus élevés des pays développés [BRET, KESKPAIK *et alii*, 2016]. Une autre étude récente souligne que la moitié des disparités des niveaux d'éducation atteints par les adultes peut être attribuée aux différences d'environnement familial dans lequel ils ont grandi [BOUTCHENIK, CORON *et alii*, 2015]. Une large partie de cette influence familiale peut être attribuée à des éléments du contexte socio-économique des familles : la profession des parents et leur origine sociale, leur niveau de diplôme, leur structure (en couple ou séparés), ainsi que le fait d'être issu d'une famille nombreuse permettent de rendre compte d'environ la moitié de l'effet total de l'environnement familial. Une étude spécifiquement consacrée au décrochage [AFSA, 2013] confirme que ces multiples facteurs ont chacun une influence propre sur le risque de sortie sans diplôme.

De tels constats ont des implications notables pour la compréhension des inégalités territoriales de résultats scolaires. Ils impliquent que les territoires doivent être décrits suivant une multiplicité de variables d'environnement socio-économique. Prendre la mesure des différentes combinaisons de variables permet de mieux comprendre comment, loin de s'imposer de manière uniforme, elles se construisent aussi localement. Le territoire se définit ici comme un espace de vie du jeune, autour de son lieu de scolarisation ou de son lieu de résidence.

## Éclairer les inégalités territoriales d'échec scolaire par les disparités de contexte socio-économique

### Décrire le contexte socio-économique des territoires par une typologie

Faire progresser la connaissance du contexte socio-économique des territoires, et de ses liens avec les inégalités territoriales d'échec scolaire, est une préoccupation récurrente pour nos institutions. Ce fut par exemple l'un des axes principaux de l'appel à projets de recherche lancé par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec

Ainsi, la DEPP s'est associée avec le centre associé du Céreq de Caen (laboratoire Espaces et Sociétés) pour améliorer la connaissance du contexte socio-économique des territoires, et de ses liens avec les inégalités territoriales d'échec scolaire. Cette collaboration faisait suite aux premiers travaux du Céreq ayant développé une typologie des cantons selon leur contexte socio-économique [BOUDESSEUL, GRELET, VIVENT, 2012]. En 2014, l'ouvrage *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage* est paru pour la première fois [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2014]. Une nouvelle version de la typologie des cantons y a été alors proposée, et mise en regard d'une mesure du décrochage scolaire, appréhendé à la même échelle. La cartographie et les commentaires correspondants ont été déclinés académie par académie sous forme de fiches. Un second volume a été coédité [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016] en actualisant cette analyse, et y intégrant les cinq départements d'outre-mer (DOM).

Le présent dossier propose une nouvelle présentation, et une discussion, de la typologie des cantons. Dans un souci de prise en compte des remarques des utilisateurs et pour lever certaines ambiguïtés, nous avons revu la dénomination des intitulés des classes de la typologie. La répartition des types de cantons sur le territoire français répond à l'histoire démographique, économique et sociale, associée notamment aux processus de métropolisation, de périurbanisation et de désindustrialisation. Nous illustrons la façon dont cette répartition éclaire les inégalités territoriales d'échec scolaire. Dans cette optique, de nouveaux indicateurs complémentaires permettant d'éclairer les résultats de la typologie sont également présentés, issus du croisement de cette typologie avec la localisation des quartiers de la politique de la ville et l'éducation prioritaire.

le ministère de la Recherche et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) en 2002, et qui a donné lieu au rapport *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales* [BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART (coord.), 2006]. Une partie de ce travail a caractérisé les départements métropolitains à travers un « indice synthétique de précarité globale », mis en regard avec les résultats scolaires des élèves scolarisés dans ces

## INDICE SYNTHÉTIQUE ET TYPOLOGIE DE TERRITOIRES : DEUX OUTILS-CLÉS POUR L'ANALYSE TERRITORIALE

Les indices synthétiques et les typologies constituent deux façons de résumer les variables de contexte socio-économique des territoires. Le premier type d'outils est illustré par la recherche de BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART (coord.) [2006] ; voir aussi BROCCOLICHI, BEN AYED *et alii*, [2007] pour une présentation synthétique. Cette recherche a caractérisé les départements métropolitains à travers un « indice synthétique de précarité globale », construit à partir des caractéristiques des élèves de sixième (origine sociale, perception d'une bourse, nationalité). Cet indice a été mis en relation avec les scores des élèves aux évaluations nationales de sixième et leurs notes obtenues à l'examen du diplôme national du brevet. Cette confrontation a permis de mettre en évidence des départements en « sous-réussite » [respectivement en « sur-réussite »], c'est-à-dire où les performances des élèves étaient inférieures [respectivement supérieures]

à ce qu'aurait laissé supposer le score moyen de précarité sociale. L'apport de données complémentaires a permis de dégager des caractéristiques communes aux établissements en sous ou sur-réussite. Les départements où la réussite est très inférieure à l'attendu sont pour la plupart très urbains et présentent une forte hétérogénéité qui se traduit notamment par un haut niveau de ségrégation des collèves. Enfin, des enquêtes de terrain dans cinq départements ont permis d'apporter des éléments plus qualitatifs d'interprétation de ces situations.

Dans la recherche de BROCCOLICHI, BEN AYED, TRANCART, le choix d'un indice synthétique est particulièrement adapté pour quantifier finement le degré de difficultés sociales, afin de le confronter à une mesure des résultats scolaires et dégager une forme de « valeur ajoutée » des territoires. Il permet également de mettre en évidence des territoires qui cumulent les difficultés. Toutefois, il implique de ramener toutes les caractéristiques à une dimension unique. Or, les différentes

caractéristiques pertinentes pour rendre compte des risques d'échec scolaire, comme les professions des parents, leurs diplômes ou encore les variables de structure familiale, ne sont pas réparties de la même façon. Si on met de côté les territoires cumulant les difficultés, certains se distinguent avant tout par une précarité économique forte (chômage, faibles revenus), d'autres par le fait que les adultes y sont peu diplômés, d'autres encore par une concentration de difficultés familiales (parents séparés...). Notre choix s'est donc porté sur une typologie de territoires. Ces typologies constituent un outil adéquat pour rendre compte de ces difficultés dans leur degré global, mais aussi dans les formes dominantes qu'elles prennent. En contrepartie de ce choix, la typologie gomme les différences entre territoires au sein d'une même classe (« effets de seuil »). Cette hétérogénéité, inévitable, des territoires au sein d'une même classe contribue à l'hétérogénéité des résultats et parcours scolaires qui y est constatée.

départements. Dans *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, nous partageons l'objectif de décrire les territoires selon une combinaison de variables de contexte socio-économique, afin de visualiser les convergences et dissonances que cette caractérisation socio-économique entretient avec les résultats scolaires, et notamment les sorties sans diplôme. Nous avons mobilisé une typologie des territoires qui permet de rendre compte non seulement du degré de difficultés sociales rencontré sur un territoire, mais aussi des formes localement dominantes que prennent ces difficultés ► **Encadré 1**.

### Le choix de la maille cantonale

Les typologies de territoires ont mobilisé des sujets et des échelles d'observations très divers, y compris dans le champ de l'éducation. Quelle maille choisir pour rendre compte des risques sociaux d'échec scolaire ? Les territoires sont traversés par de fortes disparités, notamment dans les grandes agglomérations où les quartiers et communes les plus aisés côtoient souvent des territoires parmi les plus pauvres [FLOCH, 2014]. Rendre compte de ces disparités incite au choix d'une maille plus fine que la zone d'emploi ou l'arrondissement. Une typologie menée sur la région des Pays de la Loire [FOUCHARD, RODRIGUES, ROPERS, 2014] différencie ainsi, selon le degré de risques sociaux, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Une typologie des résultats au diplôme national du brevet et du contexte social des collégiens en Île-de-France [CAPILLON, COULEAUD *et alii*, 2016] s'est appuyée sur un zonage défini pour l'étude. Les communes de plus petite taille y ont été regroupées en tenant compte des flux entre communes de résidence et de scolarisation des élèves.

Le choix du canton-ville, dénommé par la suite « canton », (cf. **encadré 2** p. 109) s'est imposé comme un compromis entre deux exigences : faire appel à un territoire assez fin géographiquement, mais qui permette des représentations et comparaisons lisibles à l'échelle de l'académie. L'unité cantonale permet en particulier de décomposer les grandes agglomérations organisées en intercommunalités (EPCI) parfois hétérogènes. Les cantons les plus petits par la démographie comptent au moins 1 000 à 1 500 habitants. La taille moyenne d'un canton est de 17 100 habitants en 2011. Il est à noter que pour ces raisons, la réforme du découpage cantonal du 17 mai 2013, rentrée en application en 2015, n'a pas été prise en considération. Elle s'est en effet traduite par une réduction de moitié de leur nombre, passant de 3 971 (dont 3 689 métropolitains) à 2 054 cantons.

L'échelle cantonale est sans correspondance stricte avec l'implantation des collèges, lycées et centres de formation des apprentis. Elle n'a aucune raison de coïncider avec le territoire des acteurs luttant contre l'échec scolaire, ni avec l'espace tel qu'il est vécu<sup>1</sup> par un élève ou sa famille. Faire abstraction des flux de mobilité domicile-école est, du reste, un point faible de cette unité. Elle n'est pas non plus supposée constituer un espace pertinent de lien social, de communauté d'appartenance, de résidence ou de travail.

1. « La région est un espace vécu, vu et ressenti par les hommes. [...] Les hommes se font une certaine image des lieux où ils vivent. [...] Et cette image constitue un élément essentiel des combinaisons régionales, le lien psychologique de l'homme à l'espace. [...] La région, l'espace ne peuvent se comprendre dans toute leur cohérence que si l'on ajoute aux apports antérieurs cet ultime ciment de relations vécues, c'est-à-dire assimilées ou non au plus profond de l'intimité psychologique de chacun » [FRÉMONT, 1999].

Elle est donc une simple unité élémentaire de description, que nous caractérisons à travers une combinaison de variables de contexte socio-économique.

### Les variables utilisées pour la typologie

La littérature mentionne comme susceptibles d'être associés à l'échec scolaire des facteurs relatifs aux conditions de vie et en tout premier les conditions d'emploi des parents, les conditions familiales ou encore leur propre familiarité avec la culture scolaire. Par extension, les facteurs d'échecs graves peuvent aussi conduire à un abandon des études.

Sept variables de conditions de vie sont ici retenues<sup>2</sup> :

– le **revenu fiscal médian par unité de consommation**, le niveau de revenu pouvant affecter directement la scolarité en contraignant les dépenses en matière de logement ou encore de matériel éducatif [GOUX, MAURIN, 2000].

– la **part des chômeurs** dans la population de 15 à 64 ans et le **taux d'emploi en CDI<sup>3</sup> des salariés** (respectivement 8,9 % et 85,2 % en France métropolitaine, 2011). Le chômage et la précarité en emploi sont en effet deux variables d'origine économique qui semblent agir en elles-mêmes sur l'échec scolaire, *via* l'image du marché du travail et de la rentabilité des études, ainsi que sur les incertitudes quant à l'avenir [DUÉE, 2006].

– la **part de non-diplômés dans la classe d'âge des 45-54 ans**, le niveau de diplôme des parents ayant été mis en avant par plusieurs travaux comme un indicateur important du soutien culturel dont peut bénéficier le jeune [MURAT, 2009].

– la **part de familles monoparentales dans les ménages**, un parent manquant pouvant être un soutien en moins pour l'élève [CRETIN, 2012].

## Le décrochage comme révélateur d'échec scolaire

### L'échec scolaire : comment le définir et rendre compte de ses disparités territoriales ?

Afin d'illustrer l'analyse territoriale des risques d'échec scolaire produite par cette typologie, la mise en regard de la carte des risques sociaux avec un indicateur d'échec scolaire calculé à l'échelle du canton est proposée. Nous avons privilégié le décrochage, mais les indicateurs mobilisés dans la typologie restent pertinents pour contextualiser d'autres formes d'échec scolaire. Cette dernière notion se définit par le fait<sup>4</sup>, pour un élève, de ne pas atteindre des objectifs *minima* fixés par l'institution scolaire, et prend des formes multiples. Compte tenu des données disponibles, et en complément du décrochage, il existe actuellement trois grandes formes d'échec scolaire pour lesquelles une restitution territorialisée à un niveau infra-départemental est possible ou envisageable.

– la **part de familles de quatre enfants et plus dans les ménages**, le fait de grandir dans une famille nombreuse étant en général associé à des résultats scolaires moins favorables sauf pour des familles d'un milieu économique favorisé [GARY-BOBO, PRIETO, PICARD, 2006].

– la **part de ménages vivant en HLM** (en logements sociaux) traduit des conditions de logement plus souvent contraintes, notamment en termes d'espace [GOUX et MAURIN, 2002 ; MÉNARD et VOLAT, 2012].

Cette liste de variables utilisée pour la typologie a été complétée par des variables complémentaires visant à affiner les interprétations : l'origine sociale à travers la **part d'enfants de moins de 18 ans dont le parent de référence est d'origine sociale défavorisée<sup>4</sup>**, la structure sectorielle à travers les variables de **part de l'agriculture et de l'industrie dans l'ensemble des emplois**, le contexte démographique à travers la **densité de population**, la **part des personnes âgées de 60 ans et plus** ainsi que la **proportion d'immigrés**, enfin une variable complémentaire caractérisant la précarité économique à travers la **part de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)<sup>5</sup>**.

Ces variables de contexte sont mises au regard du niveau de formation atteint par les jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans. Outre la **part de jeunes non diplômés parmi les non-scolarisés**, qui est notre principale variable d'intérêt, nous avons également introduit, au titre d'indicateurs complémentaires, la **part de jeunes ayant atteint le niveau CAP-BEP**, le **niveau baccalauréat**, le **niveau bac + 2 ou diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle** et le **niveau diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle**.

La première correspond au fait de ne pas parvenir à un niveau scolaire donné dans le temps « normal » fixé par l'institution scolaire. La part d'élèves « en retard » à l'entrée en sixième, c'est-à-dire âgés de 12 ans ou plus, évoque une situation d'autant plus préoccupante qu'elle est associée à un retard précoce pris dans la scolarité (*fiche 29*). L'utilisation de cet indicateur en termes d'échec scolaire est toutefois critiquée car il dépend étroitement des politiques de redoublement menées au niveau académique et local, dans les établissements. Les réformes récentes, qui rendent exceptionnel le redoublement, devraient *a priori* le rendre bientôt sans objet pour caractériser l'échec scolaire.

La deuxième correspond à l'échec à l'examen du diplôme national du brevet, ou à l'obtention de notes faibles à cet examen. Cet indicateur évoque un « bilan » du passage par la scolarité primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (*fiche 32*). Il possède deux inconvénients.

## DU CANTON AU CANTON-VILLE

Le canton au sens de l'Insee s'éloigne légèrement de la définition administrative.

Le canton-ou-ville (ou pseudo-canton) peut regrouper plusieurs communes. « Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale

et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton » [source : www.insee.fr].

Le premier est qu'il ne permet pas un diagnostic exhaustif sur l'ensemble d'une classe d'âge ou d'une génération. Les élèves de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), en particulier, le passent dans des proportions faibles (un sur vingt) et variables d'un territoire à l'autre [GASQ et PIRUS, 2017]. Son deuxième inconvénient tient dans ses modalités d'organisation, qui ne garantissent pas une très bonne comparabilité, ni entre les territoires (écarts entre notes à l'écrit et au contrôle continu, harmonisation des notes par les jurys<sup>7</sup>) ni pour un même territoire au cours du temps (épreuves plus ou moins difficiles, transformation de l'examen en 2017).

Une troisième forme d'échec correspond au fait d'arriver à l'âge adulte sans maîtriser les apprentissages fondamentaux de la langue française. La part des jeunes Français en difficulté de lecture à la Journée défense et citoyenneté (JDC) fournit un indicateur très discriminant entre territoires (fiche 34). L'une de ses limites est de ne pas inclure les jeunes étrangers. Une autre est que des jeunes nés la même année peuvent participer à la JDC à des âges différents, et que cette structure par âge, variable d'un territoire à l'autre, peut influencer les comparaisons.

### Les jeunes sans diplôme parmi les non-scolarisés : la conséquence des sorties prématurées du système scolaire

Le travail présenté dans ce dossier s'applique à la seule thématique du décrochage, tout en gardant à l'esprit qu'à l'avenir, d'autres indicateurs pourront être mobilisés afin de donner des visions complémentaires des disparités territoriales<sup>8</sup>. Une sortie sans diplôme recouvre des situations extrêmement diverses, par exemple en termes de niveaux de formation atteints [ROBERT-BOBÉE, 2013]. Malgré son hétérogénéité, cette situation reste malgré tout associée à de fortes difficultés d'accès à l'emploi [LE RHUN, MARTINELLI *et alii*, 2013], qui justifient également de la considérer dans son ensemble.

L'indicateur du décrochage scolaire retenu est **la part des non-diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés pour l'année en cours** ► Encadré 3 p. 110. De façon usuelle pour ce type d'indicateurs, le diplôme national du brevet n'est pas considéré comme un diplôme.

Il est calculé à partir des données du recensement de la population de 2011, permettant ce calcul à un niveau géographique fin. Afin de donner un ordre de grandeur, parmi les 2 700 000 jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés (soit 35 % de cette classe d'âge en 2006 comme en 2011<sup>9</sup>), 685 000 n'ont pas de diplôme en France métropolitaine.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la part des jeunes sortis sans diplôme ne reflète que partiellement les niveaux de diplôme obtenus par l'ensemble des jeunes, ou encore leur propension à poursuivre des études. Dans certaines

académies, comme Créteil ou Versailles, marquées par le modèle des études longues et générales, des taux de scolarisation élevés peuvent par exemple s'accompagner d'un décrochage assez fréquent, signe de fortes inégalités en termes de parcours scolaires. D'autres académies, comme Caen ou Poitiers, se distinguent au contraire par des parts de non-diplômés parmi les plus faibles, alors que les taux de scolarisation ou les niveaux de diplôme atteints par les jeunes n'y sont pas particulièrement élevés [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016].

2. Par souci de concision dans ce dossier, les motivations des choix des variables sont présentées ici brièvement. Le lecteur en trouvera le détail dans l'introduction de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* [BOUDESSEUL, CARO *et alii*, 2016].

3. Les titulaires de la fonction publique sont agrégés à cette catégorie.

4. Correspondant, dans la nomenclature des PCS, aux enfants d'ouvriers qualifiés et non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

5. Au numérateur figure le nombre de personnes ayant bénéficié du RSA au titre de décembre 2011, fourni par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Au dénominateur figure la population estimée par l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Une des limites de cet indicateur porte sur le fait qu'il est influencé par des pratiques de recours et non-recours dont il n'est pas exclu qu'elles se différencient selon le territoire et notamment dans les DOM.

6. Cette formulation ne présume bien sûr nullement des causes de cet échec, que les travaux de sciences de l'éducation visent à éclairer, et encore moins des responsabilités individuelles ou collectives qui leur sont associées.

7. L'utilisation des notes obtenues à l'examen avant jury d'harmonisation permet de lever une partie de ces limites.

8. Outre l'échec scolaire, cette comparaison pourrait s'étendre à d'autres données, liées par exemple à la santé de l'élève, même si les indicateurs disponibles actuellement, comme la prévalence de l'obésité, ne sont déclinables qu'au niveau de la région (fiche 6).

9. Ce taux ne correspond pas à celui qui peut être calculé à partir des données publiées par la DEPP dans *Repères et Références Statistiques* 2012, portant sur l'année scolaire 2010-2011 [MEN-DEPP, 2012]. 42,5 % des 15-24 ans ne sont pas scolarisés. Cette différence est essentiellement imputable au numérateur du taux de scolarisation. Dans le cas du recensement, il s'agit de la population ayant indiqué être inscrite dans un établissement d'enseignement au moment du recensement ; dans les statistiques de la DEPP, il s'agit des effectifs d'élèves et d'étudiants fournis par le ministère de l'Éducation nationale.

### LE CALCUL DE L'INDICATEUR DE NON-DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS

Cet indicateur correspond à une estimation « en stock » et retardée des effets cumulés des sorties sans diplôme du système éducatif. Contrairement à un indicateur de « flux », il ne tient pas compte des comportements de mobilité résidentielle : un jeune ayant fini ses études est comptabilisé comme sans diplôme, ou diplômé, dans le canton où il réside au moment du recensement de la population, alors qu'il peut avoir vécu dans un autre canton lors de sa scolarité. Dans ce cas, le contexte socio-économique du canton de résidence n'est guère pertinent pour caractériser les risques sociaux auxquels ce jeune a été exposé au cours de sa scolarité.

La base de calcul est plus étroite que dans l'indicateur européen des sorties précoces qui se réfère à la classe d'âge tout entière [LE RHUN et DUBOIS, 2013]. La proportion est donc plus élevée. Le passage d'un indicateur à l'autre s'effectue selon la relation suivante :  
Indicateur des sortants précoces = indicateur des non-diplômés parmi les non-scolarisés X part de jeunes de la classe d'âge qui ne sont pas scolarisés.

Une seconde différence avec l'indicateur européen des sorties précoces tient à la classe d'âge considérée : nous retenons l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans et non seulement ceux qui ont entre 18 et 24 ans : le taux moyen de scolarisation est donc plus élevé, mais ce choix permet de prendre en compte un décrochage précoce et particulièrement problématique.

Une troisième différence tient au fait que dans l'indicateur européen, les personnes sans diplôme, mais qui suivent actuellement une formation ou en ont suivi récemment (au cours des quatre dernières semaines), ne sont pas considérées comme « sortants précoces », quel que soit le type de formation suivie (y compris en dehors de la scolarité ou de tout cadre formel). Un individu peut donc être non diplômé et non scolarisé sans être « sortant précoce » au sens européen, s'il a suivi récemment, ou suit actuellement une formation en dehors de la scolarité.

L'indicateur choisi diffère également de celui proposé, dans cet ouvrage, à l'échelle départementale (fiche 39). Ce dernier indicateur correspond à la part de jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni diplômés ni scolarisés.

## Une typologie rendant compte des disparités territoriales de contexte socio-économique en France métropolitaine

Pour aller plus loin dans la description et l'interprétation de ces disparités, la typologie de contexte socio-économique des cantons, à partir des sept variables présentées plus haut, permet d'illustrer des degrés de risques d'échec scolaire, non seulement selon leur intensité globale, mais aussi suivant les formes localement dominantes qu'ils prennent dans les territoires. Dans la dernière édition de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, une typologie séparée a été établie sur la France métropolitaine et sur les quatre DOM, hors Mayotte, compte tenu du fait que les valeurs des indicateurs dans les DOM sont souvent très distantes des observations en métropole. Le département de Mayotte lui-même a fait l'objet d'une analyse séparée (cf. *infra*).

Les traitements statistiques ont donné lieu à une analyse multivariée et spatialisée sur les sept indicateurs précédemment décrits et les 3 689 cantons de France métropolitaine en vigueur lors du recensement de 2011. Les données communales ont été agrégées au niveau du canton<sup>10</sup>. La construction de la typologie a été faite par une classification ascendante hiérarchique (CAH), dont l'objectif est de constituer des groupes les plus homogènes possibles suivant les valeurs<sup>11</sup> prises par ces sept variables. Sept groupes ont ainsi été retenus ▶ **Tableau 1**.

Trois types présentent des risques plutôt élevés, deux types des risques plutôt limités, et deux présentent une configuration spécifique. Les risques les plus élevés sont illustrés par les types « difficultés économiques, familiales et culturelles », « difficultés familiales » et « difficultés économiques, chômage élevé ». Les risques les plus limités proviennent des types « sécurité économique et culturelle » et « forte sécurité économique ». Alors que les configurations spécifiques, souvent en situation intermédiaire, apparaissent dans

les types « fragilités culturelles » et « fragilités économiques, emploi précaire » ▶ **Figure 1** p. 113.

**Le type « difficultés économiques, familiales et culturelles »**, présentant les risques les plus élevés, rassemble un canton sur dix, pour un habitant de 15-64 ans sur cinq. La densité y est la plus élevée de tous les types (380 hab./km<sup>2</sup>). Les cantons de ce type cumulent en effet les indicateurs défavorables : le chômage en premier lieu (12,6 % contre 8,9 % en moyenne pour la France métropolitaine), mais aussi le revenu médian par unité de consommation (15 800 euros pour 18 700 euros dans l'ensemble), conjugués à des conditions de vie souvent difficiles : ainsi les familles monoparentales représentent 11,6 % des ménages. Enfin, 38,3 % des personnes de 45-54 ans sont sans diplôme. Les indicateurs complémentaires confortent ce constat. Ce cumul de difficultés est associé à une part de non-diplômés – parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés – la plus élevée de tous les types (32,8 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Roubaix (Nord), La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ou encore Vaulx-en-Velin (Rhône) sont dans cette situation.

**Le type « difficultés familiales »** présente lui aussi des risques relativement élevés, sans pour autant les cumuler sur les différents registres. Il rassemble un canton sur onze et un habitant âgé de 15 à 64 ans sur sept. La densité y est

<sup>10</sup>. Paris, Lyon et Marseille constituent un canton-ville et ont été traitées comme tels pour la construction de la typologie et les données présentées dans le tableau 1. Toutefois, afin d'enrichir la description, les arrondissements de ces villes ont été par la suite classés dans le type duquel ils se rapprochent le plus.

<sup>11</sup>. Plus précisément, la classification a porté sur les rangs des variables (de 1 à 3 689), plutôt que sur les variables elles-mêmes, ce choix visant à éviter une influence trop marquée de valeurs extrêmes sur la typologie.

► **Tableau 1 Indicateurs de risques de rupture de formation initiale par type (France métropolitaine)**

Type	Difficultés économiques, familiales et culturelles	Difficultés familiales	Difficultés économiques, chômage élevé	Fragilités culturelles	Fragilités économiques, emploi précaire	Sécurité économique et culturelle	Forte sécurité économique	France métró.	
Indicateurs mobilisés dans la typologie	Revenu médian par unité de consommation (€)	15 751	19 833	17 375	17 565	17 115	21 959	21 267	18 695
	Chômeurs parmi les 15-64 ans (%)	12,6	8,8	10,4	7,4	7,5	7,9	5,8	8,9
	Emplois en CDI (%)	82,8	87,1	82,4	85,3	82,5	85,8	88,6	85,2
	Familles monoparentales (%)	11,6	10,3	9,1	6,2	7,0	8,5	7,1	8,9
	Familles de quatre enfants et plus (%)	2,4	1,8	1,1	1,3	0,8	1,1	1,0	1,4
	Ménages vivant en HLM (%)	26,3	18,6	14,6	7,6	4,0	13,5	5,1	14,6
	Non-diplômés parmi les 45-54 ans (%)	38,3	30,7	28,9	33,4	26,6	21,8	21,0	28,2
Indicateurs de scolarisation des 15-24 ans et niveau de diplôme des non-scolarisés	Taux de scolarisation (%)	61,3	63,4	64,9	58,2	59,5	70,5	67,0	64,9
	Non-scolarisés (nombre)	654 896	387 031	386 261	207 748	169 929	612 322	277 907	2 696 094
	· Non-diplômés (%)	32,8	27,1	26,1	22,5	21,6	21,1	18,4	25,4
	· Diplômés de niveau CAP ou BEP (%)	26,7	26,5	28,0	33,3	31,8	23,8	29,0	27,2
	· Diplômés de niveau baccalauréat (%)	24,1	26,6	25,9	27,7	29,4	26,8	29,3	26,5
	· Diplômés de niveau bac + 2 ou 1 <sup>er</sup> cycle universitaire (%)	11,1	13,3	13,4	13,0	13,2	16,1	16,6	13,7
Indicateurs socio-démographiques complémentaires	· Diplômés de niveau universitaire de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle (%)	5,4	6,5	6,5	3,6	4,0	12,2	6,7	7,2
	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	380	274	125	43	30	299	96	116
	60 ans et plus dans la population (%)	21,4	20,5	25,9	26,4	30,7	22,5	22,8	23,4
	Immigrés dans la population (%)	13,6	10,8	7,8	2,8	4,7	9,8	4,1	8,7
	Couverture population par le RSA (%)	11,9	5,7	7,6	3,7	3,9	4,4	2,3	6,1
	0-17 ans d'origine sociale défavorisée (%)	46,2	34,6	37,9	44,4	36,3	24,7	28,1	35,0
	Agriculture dans l'emploi (%)	1,3	1,1	3,1	7,7	9,5	1,1	3,3	2,8
Industrie dans l'emploi (%)	12,8	13,1	12,3	20,6	13,4	11,5	15,2	13,4	

© DEPP

Sources : Insee, RP 2011, revenus fiscaux localisés, CNAF. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

plutôt élevée (274 hab./km<sup>2</sup>). Ce type est surtout caractérisé par une part importante de familles monoparentales (10,3 % pour 8,9 % en France métropolitaine) et de ménages vivant en HLM (18,6 % pour 14,6 % en France métropolitaine). Il n'est pas spécifiquement affecté par des risques d'ordre économique, ainsi la part de chômeurs parmi les 15-64 ans est dans la moyenne nationale, le revenu médian par unité de consommation (19 800 euros) est même supérieur à la valeur pour la France métropolitaine (18 700 euros). Ce sont donc les conditions de vie familiale qui sont les plus discriminantes. La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est élevée (27,1 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Nemours (Seine-et-Marne), Istres (Bouches-du-Rhône) ou encore Grasse (Alpes-Maritimes) illustrent ce profil.

**Le type « difficultés économiques, chômage élevé »** présente des risques significatifs centrés sur le chômage et l'emploi. Il

rassemble un peu plus d'un canton sur dix pour un habitant de 15-64 ans sur huit. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est élevée, 10,4 % pour 8,9 % en France métropolitaine et la proportion de CDI parmi les salariés est la plus faible de tous les types (82,4 % pour 85,2 % en France métropolitaine). Le revenu médian par unité de consommation (17 400 euros) est inférieur à la valeur France métropolitaine (18 700 euros). La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est légèrement supérieure (26,1 % pour 25,4 % en France métropolitaine). Bergerac (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne) ou encore Pézenas (Hérault) correspondent à ce type de risques.

**Le type « fragilités culturelles »** rassemble un canton sur six et un habitant de 15-64 ans sur treize. La densité y est faible (43 hab./km<sup>2</sup>). Ses deux caractéristiques principales sont la faible part de familles monoparentales (6,2 % pour

8,9 % en France métropolitaine) et une part de non-diplômés parmi les 45-54 ans élevée (33,4 % pour 28,2 % en France métropolitaine). De plus, le revenu est modeste (17 600 euros) bien que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (7,4 %) soit inférieure à la moyenne France métropolitaine (8,9 %). L'industrie est plus répandue que dans les autres types (20,6 % pour 13,4 % en France métropolitaine), ce qui peut être lié à une part de niveaux CAP-BEP plus élevée parmi les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés. Finalement, la part des non-diplômés parmi ces jeunes est de 22,5 % pour 25,4 % dans l'ensemble. Isigny-sur-Mer (Calvados), La Flèche (Loire-Atlantique) ou encore Valençay (Indre) entrent dans cette catégorie.

**Le type « fragilités économiques, emploi précaire »** rassemble un canton sur cinq et un habitant de 15 à 64 ans sur quatorze. La densité y est la plus faible de tous les types (30 hab./km<sup>2</sup>). La proportion de CDI parmi les salariés y est faible (82,5 % pour 85,2 % nationalement) et le revenu est modeste (17 100 euros pour 18 700 euros en France métropolitaine), bien que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (7,5 %) soit inférieure à la moyenne France métropolitaine (8,9 %). La précarité y est avant tout d'ordre économique. La proportion de plus de 60 ans est la plus élevée (30,7 % pour 23,4 % en France métropolitaine), et l'agriculture est la plus fortement représentée (9,5 % pour 2,8 % dans l'ensemble). La part de jeunes de niveau CAP-BEP parmi ceux qui ne sont plus scolarisés est élevée (31,8 % pour 27,2 % dans l'ensemble), et la part des non-diplômés est de 21,6 % pour 25,4 % dans l'ensemble. Ax-les-Thermes (Ariège), Briançon (Hautes-Alpes) ou Salers (Cantal) en font partie.

**Le type « sécurité économique et culturelle »** rassemble un canton sur sept, et un habitant de 15-64 ans sur quatre. La densité y est relativement importante (299 hab./km<sup>2</sup>). Il se distingue avant tout par un revenu médian par unité de consommation le plus élevé de tous les types (22 000 euros

pour 18 700 euros en France métropolitaine), et une part de non-diplômés parmi les 45-54 ans plus faible (21,8 % pour 28,2 % en France métropolitaine). La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 7,9 % (8,9 % en France métropolitaine). La part d'emplois dans les services est la plus élevée (82,0 % pour 76,9 % en France métropolitaine). Le taux de scolarisation des 15-24 ans est le plus élevé de tous (70,5 % pour 64,9 % nationalement) et la part de jeunes ayant atteint le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire est la plus forte (12,2 % pour 7,2 % dans l'ensemble). La part des non-diplômés parmi les jeunes qui ne sont plus scolarisés est l'une des plus faibles (21,1 % pour 25,4 % dans l'ensemble). Chantilly (Oise), Concarneau (Finistère) ou encore Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) sont représentatifs de ce type.

**Le type « forte sécurité économique »** rassemble un canton sur six et un habitant de 15-64 ans sur six. Il est moins urbain que le précédent (96 hab./km<sup>2</sup>). Ses deux principales caractéristiques sont une part de chômeurs parmi les 15-64 ans la plus faible de tous (5,8 % pour 8,9 % en France métropolitaine), ainsi qu'une proportion d'emplois en CDI la plus élevée de toutes (88,6 % pour 85,2 % dans l'ensemble). Le revenu est élevé, mais un peu moins que dans le type précédent (21 300 euros). De même, le taux de couverture de la population par le RSA est le plus faible de tous (2,3 % pour 6,1 % en France métropolitaine). La particularité de ce type est donc une certaine sécurité de l'emploi, et des situations de précarité qui semblent moins fréquentes. Le taux de scolarisation des 15-24 ans est élevé (67 % pour 64,9 % nationalement). Les jeunes y sont plus diplômés, sauf pour ce qui concerne les niveaux les plus élevés, correspondant au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire (6,7 % contre 7,2 % nationalement). La part des non-diplômés parmi ces jeunes qui ne sont plus scolarisés est donc la plus faible (18,4 % pour 25,4 % dans l'ensemble). Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), Ribeaupillé (Haut-Rhin) ou encore Vouvray (Indre-et-Loire) sont inclus dans cette catégorie.

## La répartition des non-diplômés échappe parfois à celle des risques sociaux

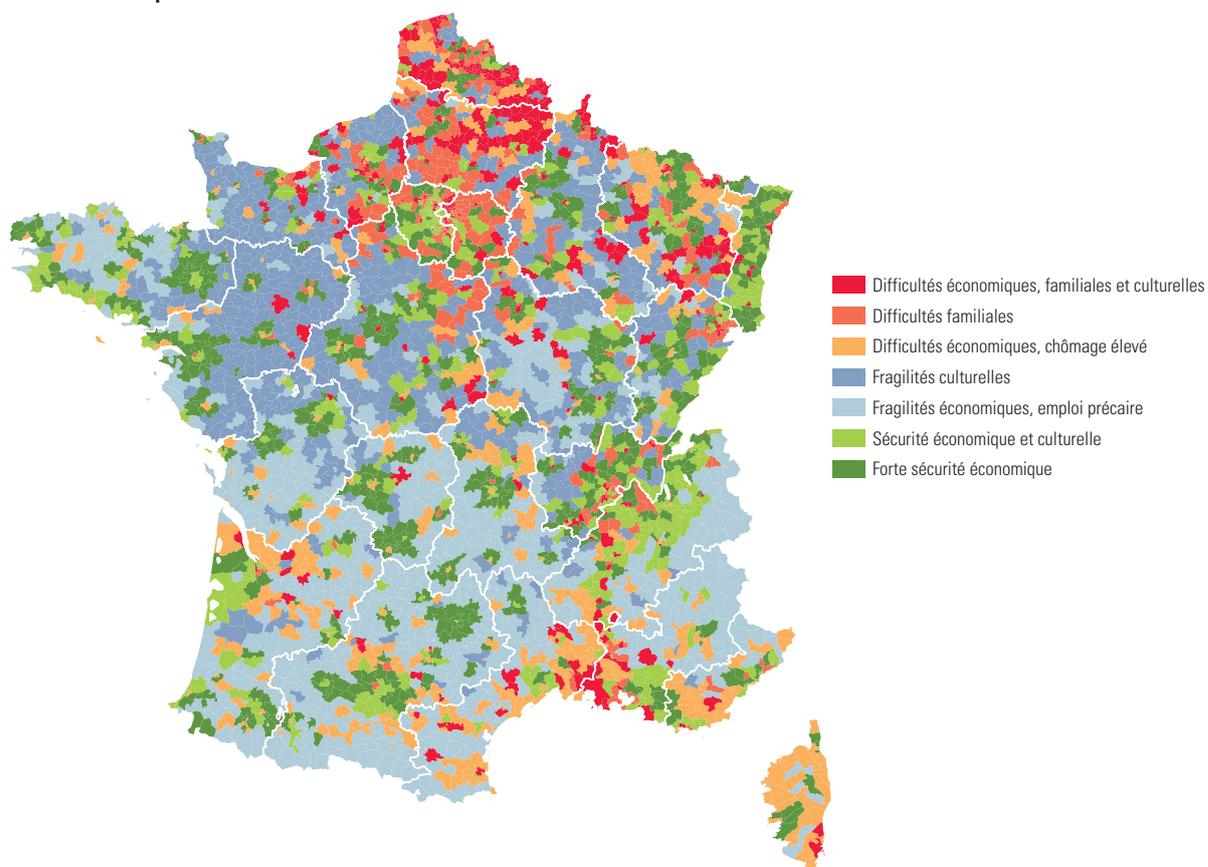
La mise en relation entre la carte de risques sociaux, issue de la typologie des cantons et celle de la part de jeunes de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés demeure prudente. L'association spatiale est assez forte, mais elle rencontre de nombreuses exceptions.

La répartition des types de cantons en France métropolitaine répond à l'histoire démographique, économique et sociale des bassins d'emploi. Parmi les territoires présentant les difficultés les plus marquées, une première opposition est visible entre le Nord et le Sud de la France. Au Nord, la crise de reconversion industrielle continue à produire des effets à long terme. Les types « difficultés économiques, familiales et culturelles » et « difficultés familiales » y sont surreprésentés, notamment dans les académies de Lille et d'Amiens. Au Sud, l'attractivité est telle qu'elle a généré un afflux de nouveaux habitants excédant le rythme de création d'emplois.

Le type « difficultés économiques, chômage élevé » y est surreprésenté, notamment dans l'académie de Montpellier. Le Bassin parisien se distingue par des concentrations locales de difficultés. Ces dernières se situent d'abord en banlieue proche de Paris, notamment en Seine-Saint-Denis, où la plupart des cantons sont de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et dans le Val-de-Marne autour de Créteil. Elles se situent ensuite en périphérie du Bassin parisien (Seine-et-Marne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret) où le type « difficultés familiales » est fortement implanté. Une partie de ces situations s'interprète par l'arrivée de nouveaux habitants plus pauvres, travaillant dans l'agglomération parisienne, mais ne pouvant pas s'y loger. Certains de ces territoires sont aussi marqués par une industrie en reconversion.

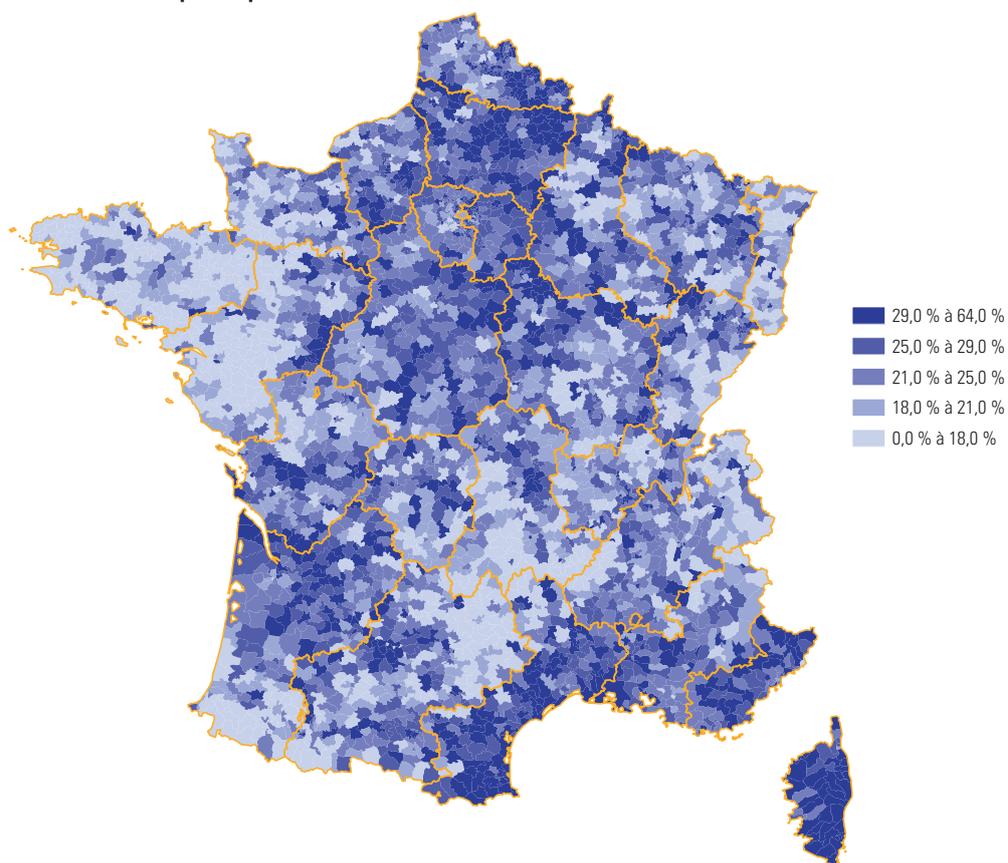
Cette concentration de difficultés correspond en de nombreux points avec la carte des jeunes âgés de 15 à 24 ans non

► **Figure 1** Les zones à risque d'échec scolaire – 2011



Sources : Insee, RP 2011, revenus fiscaux localisés. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

► **Figure 2** Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés – 2011



Sources : Insee, RP 2011. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS, Caen.

diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés ► **Figures 1 et 2** p. 113. Elle fait ainsi ressortir les académies du Nord de la France que sont Amiens (30 % de non-diplômés parmi les non-scolarisés) et Lille (29 %). Le Bassin parisien et ses marges contiennent également des académies parmi les plus touchées (Créteil, 30 %, Reims et Rouen, 27 %). Enfin, les académies du Sud méditerranéen que sont les académies de Corse (32 %), de Montpellier (30 %), d'Aix-Marseille (29 %) et de Nice (28 %) ont également une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés supérieure à la moyenne nationale. La carte fait également ressortir des zones plus localisées de difficultés, notamment dans l'académie de Bordeaux (24 % en moyenne) où un canton sur cinq dépasse 29 %, parmi lesquels certains ont une densité de population assez faible.

Trois grandes zones sont moins concernées par le phénomène d'accumulation de sorties sans diplôme. Il s'agit du quart nord-ouest avec les académies de Rennes et de Nantes (18 % et 21 % de non-diplômés parmi les non-scolarisés), du Sud du Massif central (Cantal, Haute-Loire, Aveyron, Lozère, de 18 % à 21 %) et, dans une moindre mesure, de la façade Est (23 % dans l'académie de Strasbourg). Ces zones correspondent à des territoires moins en prise avec les risques sociaux d'échec scolaire. Le quart nord-ouest et le Sud du Massif central, tout d'abord, se distinguent par une quasi-absence de territoires du type « difficultés économiques, familiales et culturelles », ce qui reflète aussi un faible niveau des inégalités socio-économiques dans ces régions (*fiches 3 et 5*). À l'inverse, le type « forte sécurité économique » y est fortement implanté. Les revenus n'y sont pas parmi les plus élevés, mais une sécurité économique y est favorisée par des taux de chômage faibles et une moindre proportion de familles monoparentales. La façade Est comprend des zones frontalières dynamisées par les marchés du travail des pays voisins (académies de Nancy-Metz, Strasbourg, Besançon, Grenoble). Les revenus et diplômes des adultes y sont plutôt élevés, notamment dans les cantons du type « sécurité économique et culturelle ». Ce type de cantons est aussi fréquent dans la périphérie des grandes villes où l'emploi d'encadrement est surreprésenté (Lyon, Grenoble, Strasbourg). Du fait de la métropolisation et de la périurbanisation, les fonctions d'encadrement et d'ingénierie tendent en effet à se concentrer dans les grandes agglomérations [CEGT, 2017 ;

LAINÉ, 2017]. Cette croissance de l'emploi, surtout qualifié, s'accompagne de choix résidentiels qui privilégient les communes de banlieue et périurbaines<sup>12</sup>. Toutefois, ces cantons côtoient aussi des pôles urbains présentant plus de difficultés sociales et où les jeunes non diplômés sont surreprésentés (Oyonnax, Montbéliard) alors que d'autres pôles se distinguent par de forts écarts entre la ville-centre et la périphérie (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Lons-le-Saunier).

La concordance d'ensemble entre types de risques sociaux et décrochage ne doit toutefois pas occulter le fait que, à une échelle plus fine, cette correspondance n'est pas toujours vérifiée. Tout d'abord, au sein d'un même type, la variété des situations rencontrées peut être forte. Ainsi, dans le type le plus en difficulté « difficultés économiques, familiales et culturelles », un dixième des cantons a une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés inférieure à 25,2 %, c'est-à-dire inférieure à la moyenne nationale, alors qu'un autre dixième a une part de non-diplômés supérieure à 36,8 %. Ensuite, même si les types présentent des risques plus ou moins marqués en moyenne, les distributions se recoupent assez fortement. Par exemple, un dixième des cantons du type « sécurité économique et soutien culturel » a une part de non-diplômés supérieure à 26,6 %, c'est-à-dire plus défavorable que le dixième des cantons du type « difficultés économiques, familiales et culturelles » où cette part est la plus faible.

La comparaison des deux cartes ouvre donc à diverses interprétations : plus elles se rapprochent, plus il sera aisé de conclure à une relation entre ces inégalités de contexte et l'accumulation de sorties sans diplômes. En revanche, lorsque des écarts sont visibles, les interprétations possibles sont plus nombreuses : soit la relation est faible, soit elle est compensée par des variables non observées, qui pour certaines aggravent le risque de sortie précoce et pour d'autres l'atténuent. Ces variables peuvent être d'ordre structurel, comme l'histoire industrielle et démographique, ou liées à des politiques publiques. Les disparités entre territoires suivant l'offre de formation et les moyens d'enseignement sont par exemple des dimensions qui peuvent contribuer aux écarts de situations constatés, au-delà de ce que suggère le seul contexte socio-économique<sup>13</sup> [CARO et ROUAULT, 2010].

## Un exemple d'éclairage réciproque : croisement de la typologie avec les quartiers prioritaires et l'éducation prioritaire

Par les convergences qu'elle met en lumière entre les disparités d'environnement socio-économique et les disparités territoriales d'échec scolaire, par les dissonances qu'elle révèle aussi, la typologie peut ainsi être utilisée comme élément de contexte en appui à une discussion plus poussée sur les politiques éducatives<sup>14</sup>. Cette contextualisation peut d'abord porter, comme on vient de le voir, sur les résultats scolaires : quels territoires s'illustrent par un faible échec scolaire au regard de conditions socio-économiques pourtant difficiles ? Quels autres se distinguent par des difficultés

particulières au regard de leur contexte ? Dans les deux cas, quels éléments quantitatifs et plus qualitatifs, fournis par exemple par les acteurs opérationnels qui y travaillent, peuvent être mobilisés pour comprendre leur spécificité ?

De manière plus opérationnelle encore, la typologie peut contribuer à éclairer l'allocation des moyens et des dispositifs de l'action publique entre les territoires. Un exemple est fourni par la répartition des collégiens dans les dispositifs d'éducation prioritaire, rénovés à la rentrée 2015 et

► **Tableau 2 Répartition des collégiens du secteur public selon la classe du canton de scolarisation et l'appartenance de l'établissement à l'éducation prioritaire, rentrée 2016** (en %)

	Collégiens scolarisés dans un établissement REP+ (2016)	Collégiens scolarisés dans un établissement REP (2016)	Ensemble des collégiens
Difficultés économiques, familiales et culturelles	82,8	61,1	22,6
Difficultés familiales	2,8	18,1	15,8
Difficultés économiques, chômage élevé	10,9	12,4	14,4
Fragilités culturelles	0,0	2,6	7,3
Fragilités économiques, emploi précaire	0,0	1,0	6,3
Sécurité économique et culturelle	3,5	4,9	22,8
Forte sécurité économique	0,0	0,0	10,9

© DEPP

**Lecture :** 82,8 % des collégiens scolarisés dans un établissement REP+ le sont dans un canton de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et ce, pour 22,6 % de l'ensemble des collégiens du secteur public.

**Note :** les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille ont été reclassés en fonction de la classe dont ils étaient les plus proches.

**Champ :** élèves de collège public scolarisés en France métropolitaine (aucun collège privé en REP+ ou REP).

**Source :** MENESR-DEPP, système d'information Scolarité 2016, base centrale des établissements.

► **Tableau 3 Répartition des collégiens selon la classe du canton de résidence et le fait de résider dans un quartier prioritaire (QP), rentrée 2013** (en %)

	Collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville	Ensemble des collégiens
Difficultés économiques, familiales et culturelles	64,4	19,6
Difficultés familiales	14,4	14,9
Difficultés économiques, chômage élevé	13,2	12,2
Fragilités culturelles	0,3	8,5
Fragilités économiques, emploi précaire	0,1	7,1
Sécurité économique et culturelle	7,4	22,9
Forte sécurité économique	0,3	14,7

© DEPP

**Lecture :** 64,4 % des collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville le sont dans un canton de type « difficultés économiques, familiales et culturelles », et ce, pour 19,6 % de l'ensemble des collégiens.

**Note :** les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille ont été reclassés en fonction de la classe dont ils étaient les plus proches.

Les quartiers prioritaires sont ceux issus de la refonte entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ces quartiers ayant alors remplacé les anciennes zones urbaines sensibles (ZUS).

**Champ :** élèves de collège résidant en France métropolitaine.

**Source :** MENESR-DEPP, système d'information Scolarité 2013, CGET 2015.

correspondant aux réseaux d'éducation prioritaire, REP, et réseaux d'éducation prioritaire renforcés, REP+ ► **Tableau 2**. Pour 83 % des collégiens du secteur public<sup>15</sup> scolarisés dans un établissement en REP+, cet établissement se trouve également dans un canton du type « difficultés économiques, familiales et culturelles »<sup>16</sup>. C'est encore le cas pour 61 % des collégiens scolarisés dans un collège en REP.

Là encore, toutefois, cette correspondance est très imparfaite. Ceci est en partie dû au fait que l'unité cantonale ne permet pas de saisir les disparités entre les communes au sein d'un même canton, ainsi que les disparités entre les quartiers des grandes villes<sup>17</sup>. Cette dernière caractéristique explique l'existence de collégiens scolarisés dans un collège en REP+ situé dans un canton de type « sécurité économique et culturelle » (4 % des collégiens du public). Ces situations sont dues à cinq grandes villes, Toulouse, Nantes, Nancy, Rennes et Bordeaux, dont le classement, favorable, en sortie de la typologie masque l'existence d'établissements et de quartiers en difficulté en leur sein.

**12.** Ces tendances sont également caractéristiques des grandes agglomérations que sont Paris, Toulouse, Bordeaux, Aix-Marseille ou encore Montpellier.

**13.** Voir aussi les parties « contexte scolaire » et « moyens et ressources humaines » de cet ouvrage.

**14.** Dans cet esprit, elle a par exemple été utilisée en introduction des dossiers accompagnant les réunions annuelles entre chaque académie et l'administration centrale (« dialogues de gestion et de performance »).

**15.** Cette restriction est rendue nécessaire par le fait qu'aucun collège privé n'est en éducation prioritaire.

**16.** Le statut d'éducation prioritaire est ici croisé avec le canton de scolarisation. Nous avons également fait le croisement avec le canton de résidence, avec des résultats similaires. Dans ce dernier cas, nous prenons en compte les cantons où résident des collégiens (sans qu'il y ait forcément de collège public). Les résultats dépendent alors notamment de la façon dont les élèves de ces cantons sont rattachés à tel ou tel collège de secteur, par le biais de la carte scolaire.

**17.** Pour atténuer légèrement cet inconvénient, nous avons considéré dans ce calcul les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille comme des unités séparées. Les classes leur correspondant sont celles dont ils se rapprochent le plus selon les variables prises en compte.

La convergence est également forte entre le type de canton de résidence des collégiens et leur appartenance à un quartier prioritaire de la politique de la ville (QP) ► **Tableau 3** p. 115. 64 % des collégiens résidant dans un quartier de la politique de la ville résident également dans un canton du type « difficultés économiques, familiales et culturelles », alors que 20 % des collégiens dans leur ensemble résident dans un canton de ce type. Pour 92 % des collégiens résidant dans un QP, le lieu de résidence correspond également à l'un des trois types de cantons les plus en difficulté. Malgré le fait qu'elle ne prend pas en compte la dimension infra-communale, la répartition des cantons selon leur degré de risques sociaux permet de décrire une large part de la répartition des difficultés sociales et scolaires sur le territoire, et des dispositifs de remédiation qui leur sont associés. La convergence avec l'éducation et la géographie prioritaire est logique au vu de leur propre mode de construction : la première a pris en compte les difficultés sociales et scolaires rencontrées dans les établissements, la seconde s'est appuyée sur le degré de précarité économique des quartiers, essentiellement appréhendé par le revenu fiscal par unité de consommation [Observatoire national de la politique de la ville, 2016].

La situation du type « sécurité économique et culturelle » prête à nouveau matière à réflexion, puisque 7 % des

collégiens habitant dans un QP résident dans un canton de ce type ► **Tableau 3** p. 115. La situation des cinq grandes villes mentionnées contribue à ce résultat, quoique de façon beaucoup moins marquée que pour les REP+ : en les excluant, c'est encore 5 % des collégiens résidant en QP qui habitent dans un canton de ce type. Ce résultat illustre le fait qu'une partie des cantons de type « sécurité économique et culturelle » sont traversés de disparités socio-économiques marquées.

Comme pour le croisement avec les résultats scolaires, le fait que la relation entre risques sociaux et implantation des dispositifs de politiques publiques ne soit pas univoque peut avoir de multiples interprétations. Par exemple, il existe des cantons en « difficultés économiques, familiales et culturelle » qui ne sont couverts par aucun des dispositifs qui viennent d'être cités. Une cartographie et une étude plus approfondie de ces cantons doit permettre d'affiner ce diagnostic : ce territoire est-il ciblé par d'autres mesures de politique publique, ou en bénéficie-t-il indirectement par l'intermédiaire de ses proches voisins ? Ou encore, est-on en présence d'un territoire en difficulté insuffisamment couvert par ces politiques ? Comme précédemment, cette confrontation d'éléments de contexte socio-économique avec les moyens qui sont déployés sur le territoire n'a pas vocation à dégager des conclusions tranchées, mais plutôt à être un outil pour la réflexion et d'aide à la décision.

### Une typologie des risques sociaux dans les départements d'outre-mer : intensité et variété des risques

Les DOM ont donné lieu à une analyse séparée parce que les valeurs des indicateurs sont souvent très distantes des observations en métropole, compte tenu des situations de pauvreté et de précarité plus fréquentes dans les DOM. Le choix des variables a dû être adapté par rapport à celui fait pour la métropole. Tout d'abord, l'indicateur de proportion de ménages vivant en logements sociaux n'a pas la même pertinence dans les DOM<sup>18</sup> et n'a pas été retenu. Le revenu fiscal médian par unité de consommation, non disponible pour la Guadeloupe et la Guyane, a été remplacé pour l'ensemble des DOM par la part de foyers fiscaux non imposables.

Une typologie a été construite à partir des données des 96 cantons de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ceux de Mayotte ayant fait l'objet d'une analyse séparée. Quatre classes ont été retenues ► **Tableau 4**.

Trois de ces types présentent des risques particulièrement marqués, les types « cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes », « difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi » et « difficultés sur le plan familial et des revenus ». Le quatrième, « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes » présente des risques un peu plus mesurés. Ces intitulés diffèrent quelque peu des types rencontrés en France métropolitaine, car les indicateurs ont en commun d'être souvent plus défavorables. La part de foyers fiscaux non imposables est

ainsi de 70,2 % dans les quatre DOM considérés contre 43 % en France métropolitaine. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 21,4 % (8,9 % en métropole). La part de familles monoparentales (24,6 %) est près de trois fois plus élevée qu'en métropole (8,9 %), de même que la part de familles de quatre enfants et plus (3,8 % pour 1,4 %). La part de non-diplômés demeure importante tant parmi les 45-54 ans (46,6 % pour 28,2 % en métropole) que parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés (42,6 % pour 25,4 % en métropole).

Le type « cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes » rassemble un canton sur huit, mais un habitant de 15 à 64 ans sur sept. Ces cantons les plus en difficulté se retrouvent plus fréquemment en Guyane et à La Réunion. En Guyane, il s'agit de cantons couvrant de très vastes étendues (densité de 6 hab./km<sup>2</sup>, Iracoubo, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Maripasoula), à fort enclavement géographique (Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula), alors qu'à La Réunion, il s'agit plutôt de cantons urbains ou périurbains (Le Port, Saint-André, Saint-Louis). Ce type présente les risques les plus élevés. La part de familles monoparentales atteint 28,1 %, celle des familles de quatre enfants et plus 9,8 % alors que huit foyers sur dix ne sont pas imposables et que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 26,5 % (21,4 % sur les DOM). Sur le plan des diplômes, la part de non-diplômés parmi les

► **Tableau 4 Indicateurs de risques de rupture de formation initiale par type (DOM sauf Mayotte)**

	Type	Cumul de difficultés sur le plan familial, économique et des diplômes	Difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi	Difficultés sur le plan familial et des revenus	Difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes	Ensemble quatre DOM*	France métropolitaine
Indicateurs mobilisés dans la typologie	Foyers non imposables (%)	79,8	73,4	74,4	64,7	70,2	43,0
	Chômeurs parmi les 15-64 ans (%)	26,5	25,1	20,5	18,3	21,4	8,9
	Emplois en CDI (%)	73,3	75,5	79,3	82,4	79,5	85,2
	Familles monoparentales (%)	28,1	20,4	27,3	24,7	24,6	8,9
	Familles de quatre enfants et plus (%)	9,8	3,4	3,8	2,5	3,8	1,4
	Non-diplômés parmi les 45-54 ans (%)	69,3	61,3	51,9	42,2	46,6	28,2
Indicateurs de scolarisation des 15-24 ans et niveau de diplôme des non-scolarisés	Taux de scolarisation (%)	30,7	38,7	48,1	57,8	58,4	64,9
	Non-scolarisés (nombre)	22 539	29 819	14 814	43 349	110 521	2 696 094
	· Non-diplômés (%)	56,5	44,2	39,3	35,5	42,6	25,4
	· Diplômés de niveau CAP ou BEP (%)	22,5	25,8	25,8	24,5	24,6	27,2
	dont · Diplômés de niveau baccalauréat (%)	15,6	21,2	26,0	27,5	23,2	26,5
	· Diplômés de niveau bac + 2 ou 1 <sup>er</sup> cycle universitaire (%)	3,7	6,3	6,4	8,5	6,7	13,7
	· Diplômés de niveau universitaire de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle (%)	1,7	2,5	2,5	4,1	3,0	7,2
Indicateurs socio-démographiques complémentaires	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	6	13	220	97	21	116
	60 ans et plus dans la population (%)	9,8	13,4	18,6	17,0	15,3	23,4
	Immigrés dans la population (%)	11,4	1,9	9,8	5,0	6,0	8,7
	Couverture population par le RSA (%)	33,1	28,3	22,8	19,7	24,2	6,1
	0-17 ans d'origine sociale défavorisée (%)	63,0	49,5	46,5	37,7	46,6	35,0
	Agriculture dans l'emploi (%)	4,5	5,2	6,3	2,2	3,7	2,8
	Industrie dans l'emploi (%)	11,6	7,2	7,1	7,0	7,6	13,4

© DEPP

\* Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Source : Insee RP 2011, DGFIP, impôt sur le revenu, CNAF. Calcul : MENESR-DEPP et Céreq-ESO CNRS Caen.

45-54 ans est très élevée (69,3 %) et parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés de 56,5 %, soit plus de la moitié.

**Le type « difficultés prononcées sur le plan des diplômes et de l'emploi »** représente un canton sur quatre et une proportion équivalente de la population de 15 à 64 ans sur un territoire lui aussi très étendu, bien que d'une densité un peu plus élevée que dans le type précédent (13 hab./km<sup>2</sup>, Saint-Louis en Guadeloupe, Saint-Georges-Oyapoc et Sinamary en Guyane, Sainte-Rose et Salazie à La Réunion). Un fort enclavement caractérise certains de ces cantons (Saint-Georges-Oyapoc, Salazie). La part de non-diplômés parmi les 45-54 ans est aussi très élevée (61,3 %), ainsi que la part de chômeurs parmi les 15-64 ans (25,1 %), alors que le taux de CDI parmi les salariés est faible (75,5 % pour 79,5 % sur les DOM). La part de foyers non imposables est élevée (73,4 %). La part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est légèrement supérieure à la moyenne des DOM (44,2 % pour 42,6 %).

**Le type « difficultés sur le plan familial et des revenus »** rassemble également un canton sur quatre, mais

seulement un habitant de 15 à 64 ans sur sept, sur des aires à forte densité démographique (220 hab./km<sup>2</sup>, Cayenne et Matoury en Guyane, Le Marin à la Martinique, Le Moule en Guadeloupe). L'une des principales différences avec le type précédent a trait à la part élevée de familles monoparentales (27,3 % pour 24,6 % sur les DOM). La part de foyers non imposables y est également un peu plus élevée (74,4 % pour 70,2 % sur les DOM). Les autres indicateurs sont toutefois moins discriminants, et la part de non-diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés est en dessous de la moyenne des DOM (39,3 % pour 42,6 %).

**Le quatrième type « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômes »** présente des risques un peu plus mesurés bien que demeurant significatifs. Il rassemble un

18. Une étude, un peu ancienne, à partir de l'enquête Budget de famille 2001 [ALIBAY et FORGEOT, 2006] mettait par exemple en évidence que l'association entre occupation d'un logement HLM et faible niveau de revenu était beaucoup moins marquée dans les DOM.

grand nombre de cantons, quatre sur dix, pour presque la moitié de la population de 15 à 64 ans. La part de chômeurs parmi les 15-64 ans est de 18,3 % (21,4 % sur les DOM), le taux de CDI parmi les salariés de 82,4 % (79,5 % sur les DOM) et la proportion de foyers non imposables de 64,7 % (70,2 % sur les DOM). Par ailleurs, la part de non-diplômés parmi les 45-54 ans est de 42,2 % (46,6 % sur les DOM) et parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés au-dessous de la moyenne des DOM (35,5 % pour 42,6 %). Les cantons du type « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômés » correspondent aux zones résidentielles des grands pôles urbains à l'emploi très tertiaire à l'instar de Schoelcher (Fort-de-France), Baie-Mahaut (Pointe-à-Pitre), Remire-Montjoly (Cayenne), ou La Possession (Saint-Denis).

Comme pour la métropole, la répartition des cantons selon les types peut être mise en relation avec celle suivant la part de non-diplômés parmi les non-scolarisés ► **Figures 3 et 4**. La correspondance la plus flagrante est celle constatée pour la Guyane, où les espaces résidentiels périurbains autour de Cayenne, relativement plus favorisés que le reste du territoire, sont aussi ceux où la part de non-diplômés parmi les non-scolarisés est la plus faible. Par la suite, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Cayenne, les difficultés sociales et scolaires sont de plus en plus prononcées, jusqu'à atteindre les valeurs maximales des quatre DOM (91 % à Saint-Georges-Oyapoc, 92 % à Maripasoula).

Dans le cas de la Martinique, le degré de difficultés sociales plus fort constaté dans le Nord et le Sud de l'île se reflète en grande partie dans les parts de non-diplômés parmi les non-scolarisés. Ces dernières atteignent ainsi, dans le Nord, 45 % à l'Ajoupa-Bouillon et 46 % à Macouba, qui correspondent également aux cantons aux difficultés sociales les plus marquées (avec Le Prêcheur). Inversement, le centre de l'île, correspondant à Fort-de-France et aux cantons voisins, présente des risques sociaux et des parts de non-diplômés plus faibles.

Pour les deux autres DOM, la correspondance entre types de cantons et non-diplômés est moins nette. À La Réunion, les cantons relativement plus favorisés de Saint-Denis et La Possession ont aussi les parts de non-diplômés les plus

faibles du département. De l'autre côté, les cantons du Port et de Saint-Louis comptent parmi ceux qui sont les plus exposés aux risques sociaux, et où les parts de non-diplômés sont parmi les plus élevées. Toutefois, une large partie des disparités des parts des non-diplômés se joue au sein de chacune des classes de la typologie. En particulier, la classe « difficultés prononcées sur le plan des diplômés et de l'emploi », largement répandue sur l'île, est marquée par une forte hétérogénéité, les parts de non-diplômés s'échelonnant de 36 % à 64 %.

Enfin, la Guadeloupe est peut-être le département pour lequel la correspondance entre les risques sociaux et le décrochage est la moins nette. Le canton de Pointe-Noire, qui ressort comme le plus en difficulté du point de vue du contexte socio-économique, a pourtant une part de non-diplômés parmi les non-scolarisés du même ordre que la moyenne départementale (35 %) et inférieure à la moyenne des quatre DOM. Les autres classes de risques se distinguent par une forte hétérogénéité. Ainsi, dans la classe « difficultés moindres sur le plan économique et des diplômés », censée présenter moins de difficultés, les parts de non-diplômés vont de 23 % à 42 %.

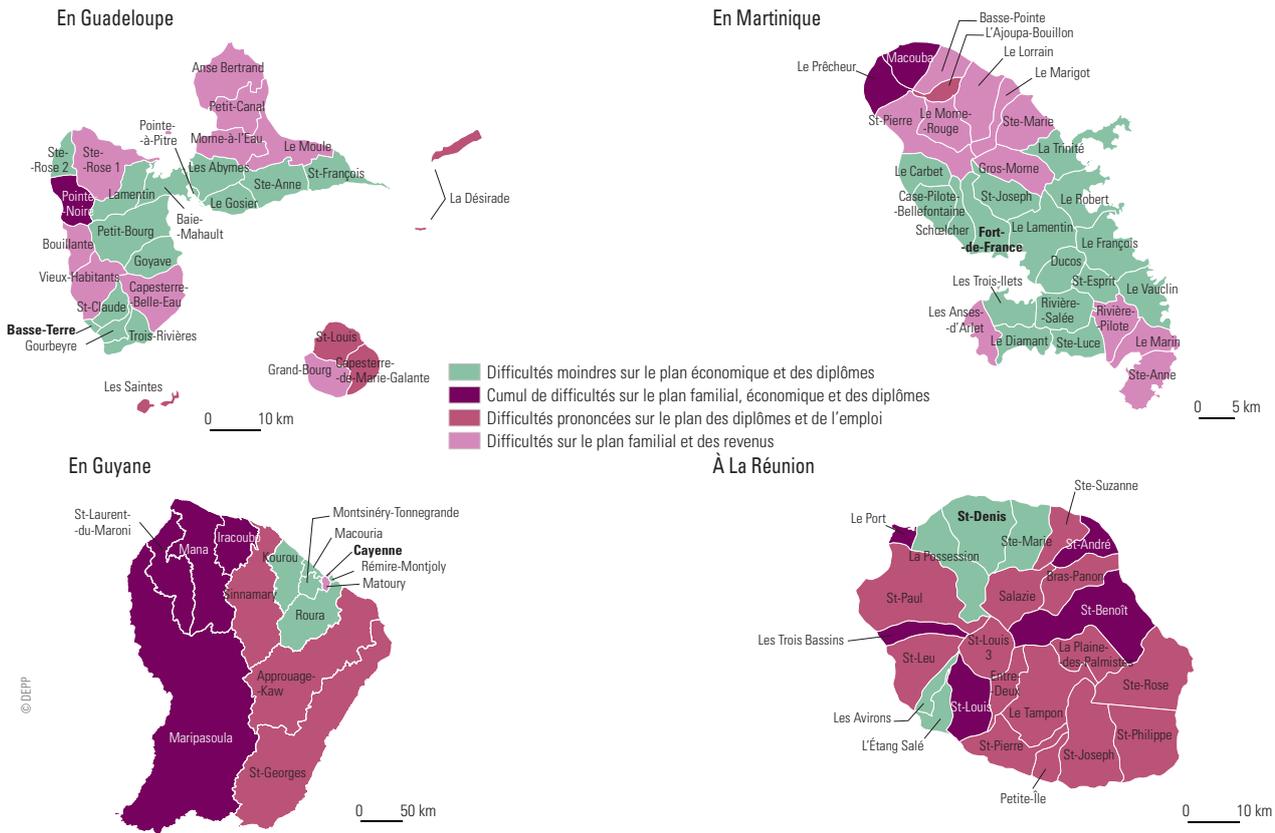
Cette comparaison est soumise aux mêmes limites d'interprétation que pour la métropole, par exemple ayant trait aux questions de mobilité : une concentration de jeunes en échec scolaire dans un canton peut être autant le résultat de conditions défavorables rencontrées dans leur scolarité que de mobilités résidentielles sélectives, si les jeunes ayant acquis un diplôme sont plus nombreux à avoir quitté le canton. Dans le cas des DOM, cette question se pose d'autant plus que la fréquence des mobilités des jeunes vers la métropole, pour poursuivre des études ou travailler, est élevée. Enfin, la question de la prise en compte des spécificités des DOM reste posée, et l'ajout à la typologie de variables spécifiques, liées par exemple aux conditions de logement, pourrait améliorer son pouvoir explicatif. L'introduction des DOM dans l'édition 2016 de *l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* doit être considérée comme une étape dans leur meilleure prise en compte dans nos travaux consacrés aux inégalités territoriales de réussite scolaire.

### La spécificité de Mayotte

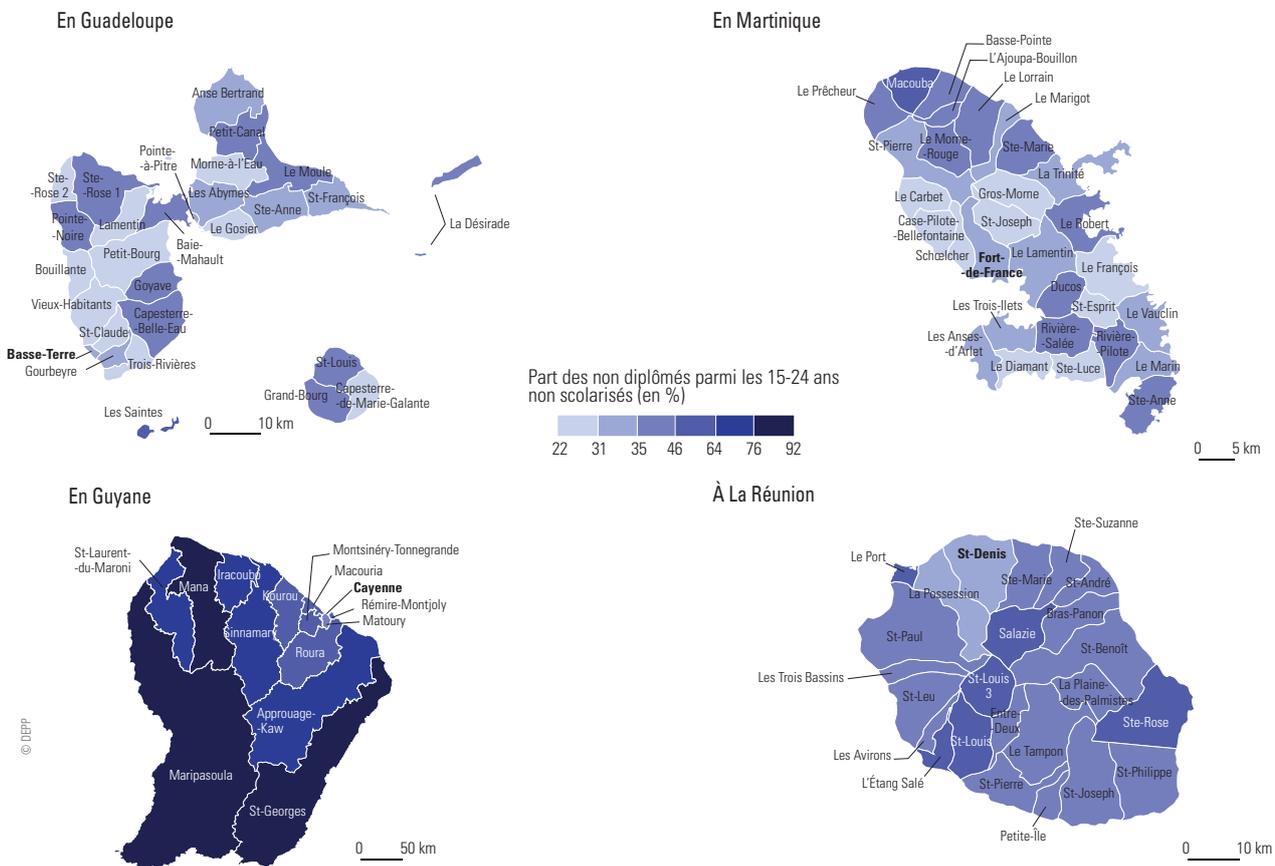
Le département de Mayotte n'a pas pu être intégré dans la typologie précédente, du fait notamment de valeurs atypiques pour la plupart des indicateurs considérés. Ce caractère atypique se voit par exemple sur la part des familles nombreuses parmi les ménages, qui atteint 25 %, alors que cette proportion est à 13 % en Guyane et ne dépasse pas 4 % dans les autres DOM, selon le recensement de la population (2012 pour Mayotte, 2011 sinon). Autre illustration, 75 % des adultes âgés de 45 à 54 ans sont sans diplôme à Mayotte, bien au-delà des autres DOM (59 %, toutefois, à La Réunion). Seulement 5,5 % des foyers fiscaux sont imposables (28 % à 33 % dans les autres DOM).

De plus, la spécificité de ce territoire fait que certains des indicateurs précédemment utilisés ne sont pas pertinents, de nouveaux indicateurs doivent être envisagés. L'utilisation de la part de chômeurs parmi les 15-64 ans serait problématique pour Mayotte, car son niveau peu élevé pour les DOM (17 %) ne traduit pas pleinement l'éloignement de l'emploi d'une grande partie de la population mahoraise. En effet, le taux d'inactivité parmi les 15-64 ans (correspondant aux personnes ne se déclarant ni en emploi ni au chômage) atteint 56 %, loin au-dessus des autres DOM (de 30 % à 37 %). Plutôt que le chômage, c'est donc la privation d'emploi qu'il semble utile

► **Figure 3** Les zones à risque d'échec scolaire



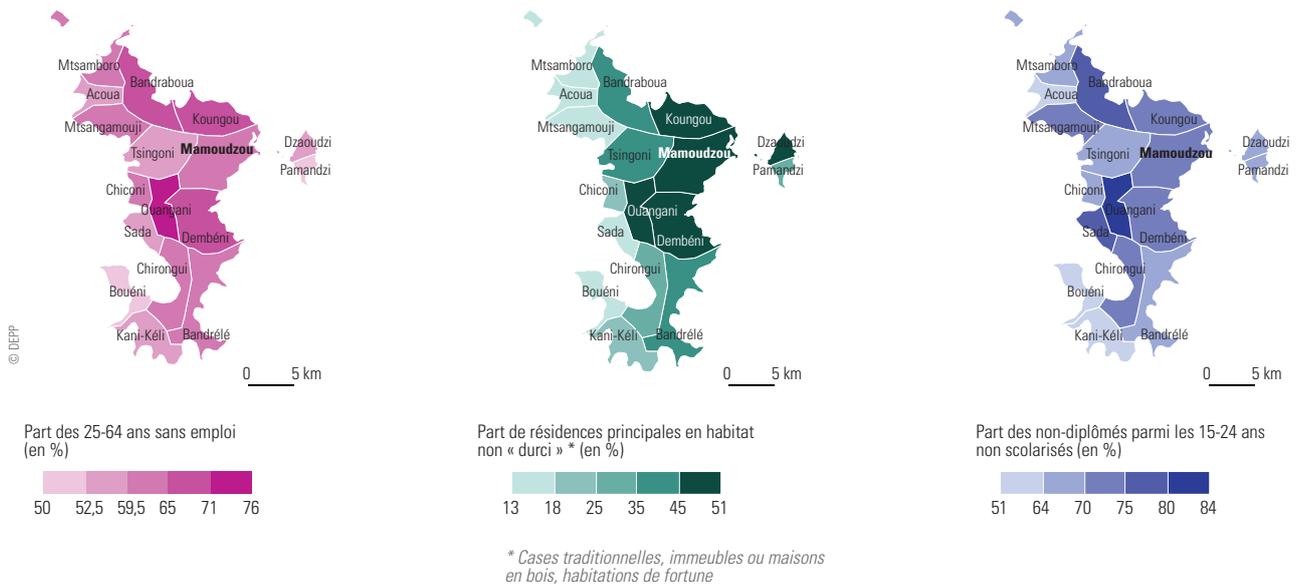
► **Figure 4** Les non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés



Sources des cartes 3 : Insee, RP 2011, DGFiP, impôt sur le revenu. Calcul et cartographie : Céreq-ESO CNRS, Caen, MENSR-DEPP.  
 Sources des cartes 4 : Insee, RP 2011. Calcul et cartographie : Céreq-ESO CNRS, MENSR-DEPP.

## DOSSIER 2

► Figure 5 Mayotte



Sources des cartes : Insee, RP 2012. Calcul et cartographie : MENESR-DEPP, Céreq - ESO CNRS, Caen.

de considérer<sup>19</sup>. Les données sur l'emploi doivent toutefois être prises avec précaution, car la notion d'« emploi » n'a pas à Mayotte des contours aussi clairement définis qu'ailleurs. Elles sont notamment sensibles à la prise en compte de l'emploi temporaire ou informel par les personnes répondant au recensement de la population [LAOUACHÉNI et MORANDO, 2009].

La part des 25-64 ans qui sont sans emploi présente de fortes disparités entre les cantons (communes<sup>20</sup>) de Mayotte ► Figure 5. Cette part va de 50 % à Pamandzi à 76 % à Ouangani. Elle est très bien corrélée à la part des non-diplômés parmi les non-scolarisés : le coefficient de corrélation entre ces deux variables est de 0,73. En particulier, les cantons à la part de non-emploi la plus élevée (Ouangani et Brandaboua) se trouvent également parmi les trois cantons (avec Sada) où la part de 15-24 ans non-diplômés parmi les non-scolarisés est la plus forte (de 76 % à 84 %).

Toutefois, malgré cette forte corrélation, la précarité des conditions socio-économiques doit être, comme précédemment, considérée selon plusieurs dimensions, en tenant aussi compte de la spécificité du territoire étudié. En particulier les conditions de logement à Mayotte sont dans l'ensemble plus précaires que dans les autres territoires étudiés. Ce département se singularise par la fréquence de l'habitat dit « non durci » : cases traditionnelles, maisons ou immeubles en bois, habitations « de fortune ». 38 % des résidences principales à Mayotte seraient dans cette situation (de 5 % à 25 % dans les autres DOM). Comme précédemment, cette donnée doit être prise avec précaution, étant donné que cette information est déclarative, et qu'une partie des logements concernés, construits de manière informelle dans des lieux peu accessibles, échappe sans doute à l'opération du recensement [SCHMIT, 2012]. Ces habitats sont un signal de précarité

économique en même temps que de conditions de logement dégradées. Ils sont en effet, pour la plupart, dépourvus des conditions minimales de confort, telles que la présence d'un point d'eau potable ou la connexion à un réseau d'électricité. La représentation de l'habitat « non durci » fait ressortir les territoires du Nord-Est de l'île comme particulièrement en difficulté. La moitié des résidences principales sont de type « non durci » à Dzaoudzi et Koungou. Si certaines communes, Ouangani, Koungou ou encore Dembéli cumulent ces difficultés avec celles déjà constatées en matière d'accès à l'emploi, pour d'autres, comme Dzaoudzi et Mamoudzou, la précarité du logement ressort plus nettement encore que celle de l'emploi. Notons enfin qu'une partie des disparités territoriales en matière de jeunes non diplômés ne peut pas être interprétée au travers des deux variables sélectionnées. Ainsi, la commune de Sada se distingue par une part des jeunes non diplômés parmi les non-scolarisés élevée (77 %) alors que les difficultés n'y sont pas les plus visibles en première approche.

19. La solution retenue dans l'édition 2016 de l'Atlas a été de cartographier le taux de chômage, toutefois cet indicateur présente l'inconvénient d'être restreint aux seuls actifs, ce qui constitue, comme nous venons de le voir, une restriction particulièrement forte pour Mayotte, et aussi soumise, à son numérateur comme à son dénominateur, au flou entourant les notions d'activité et de chômage dans ce département.

20. Les cantons correspondent exactement aux communes avant la réforme de 2015.

## Un outil de contextualisation et d'objectivation des configurations territoriales, autour duquel la réflexion doit se poursuivre

Les deux éditions de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* ont constitué deux étapes importantes du travail mené conjointement par le Céreq et la DEPP pour mieux appréhender les disparités de réussite et de contexte scolaire. Outre de mieux faire connaître ces disparités, ce travail a aussi pour objectif de donner aux acteurs opérationnels des clés de lecture de leur territoire, des éléments d'aide à la décision et à la réflexion. Ces éléments ont aussi une valeur d'illustration et d'objectivation d'une connaissance fine que ces acteurs ont déjà de leur territoire. Enfin, ils apportent un élément de réponse à une question récurrente, qui est de fournir des outils de comparaison entre territoires présentant des similitudes<sup>21</sup>. Ce travail reste toutefois à poursuivre, en particulier à travers trois axes.

Le premier sera de continuer à améliorer l'actualité et la pertinence des indicateurs de contexte retenus. L'actualité, parce que les contraintes associées au recensement de la population et à la production de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* ont amené à publier en 2016 des indicateurs portant sur des données de 2011 : comment réduire encore ce décalage temporel ? La pertinence, car les indicateurs proposés ne portent pas exclusivement sur les familles avec enfants. Sur ces deux aspects, une piste serait de combiner les indicateurs existants à des données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant en particulier sur les professions des parents des collégiens collectées lors de la dernière rentrée<sup>22</sup>.

Le deuxième nous amènera à revoir la maille d'étude utilisée. La réforme cantonale de 2015, en diminuant notablement le nombre de cantons<sup>23</sup>, a apporté des unités de taille un peu plus comparable, au prix d'une perte de finesse. Pour la suite, un zonage pourrait être spécifiquement construit, ou un zonage existant, par exemple la sectorisation des collèges et lycées publics pourrait être utilisé. Cette réflexion devra également intégrer la façon de prendre en compte l'hétérogénéité au sein des grandes villes.

Le troisième axe consistera à enrichir la description de l'échec scolaire et de ses disparités territoriales. L'indicateur lié au décrochage, tout d'abord, est un indicateur de « stock ».

Les jeunes non scolarisés dans un canton n'y ont pas nécessairement vécu, ni même fini leur scolarité. L'interprétation des cartes reste soumise à une incertitude : une forte part de non-diplômés dans le territoire doit-elle être attribuée à son contexte et ses autres spécificités, ou est-elle le produit des comportements de mobilité ? La production d'indicateurs de « flux » de sorties sans diplôme permettrait d'apporter un éclairage complémentaire, même si cette piste n'est à l'heure actuelle pas encore aboutie. Enfin, cette mesure liée à l'échec scolaire devra être confrontée à d'autres. L'utilisation des proportions de jeunes en difficulté de lecture mesurées à travers les Journées défense et citoyenneté pourrait être envisagée, d'autant que les données fines (communes) seront prochainement disponibles.

Il reste également à mieux saisir les canaux et configurations par lesquels ces risques sociaux se concrétisent, ou non, dans des situations de décrochage. L'expérience par le jeune de sa scolarité, les relations qu'il noue avec ses pairs et les adultes dans l'institution scolaire font ainsi l'objet d'une attention particulière [BERNARD et MICHAUT, 2016]. La cartographie permet une mise en contexte de ces situations, qui peut être associée avec profit à d'autres échelles d'analyse, notamment ethnographique [CARO et MINASSIAN, 2017].

<sup>21</sup>. La typologie a par exemple été mobilisée par le Céreq et la DEPP dans le cadre d'une réponse à la demande d'un recteur, qui souhaitait savoir si les difficultés sociales caractérisant certains territoires de son académie présentaient des similitudes avec des territoires d'autres académies, et les enseignements que cette comparaison pouvait lui apporter.

<sup>22</sup>. Ces données reposent sur les déclarations des parents et un codage de la profession par les établissements qui s'accompagne inévitablement d'un flou de codage. Cela rejoint toutefois l'intérêt d'une approche multidimensionnelle, qui est aussi de faire intervenir des variables dont les apports et les limites se complètent.

<sup>23</sup>. Par ailleurs depuis 2015 le territoire national n'est plus entièrement découpé en cantons. La métropole de Lyon, la Martinique et la Guyane échappent au découpage cantonal, ce qui exigerait des regroupements de communes *ad hoc*.

## DOSSIER 2

### Bibliographie

- AFSA C., 2013, « Qui décroche ? », *Éducation & formations*, n° 84, MEN-DEPP, p. 9-20.
- ALIBAY N., FORGEOT G., 2006, « Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001 », *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, p. 309-416.
- BERNARD P.-Y., MICHAUX C., 2016, « Les motifs de décrochage par les élèves. Un révélateur de leur expérience scolaire », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 95-112.
- BOUESSEUL G., CARO P., GRELET Y., MINASSIAN L., MONSO O., VIVENT C., 2016, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et DOM*, Céreq, MENESR-DEPP.
- BOUESSEUL G., CARO P., GRELET Y., VIVENT C., 2014, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, Céreq, MENESR-DEPP.
- BOUESSEUL G., GRELET Y., VIVENT C., 2012, Les risques sociaux de décrochage scolaire : vers une politique territorialisée de prévention ? *Bref*, Céreq, n° 304.
- BOUTCHENIK B., CORON C., GROBON S., GOFFETTE C., VALLET L. A., 2015, « Quantifier l'influence totale de la famille d'origine sur le devenir scolaire et professionnel des individus », *Économie et Statistique*, n° 477, p. 5-23.
- BRET A., KESKPAIK S., ROUSSEL L., VERLET I., 2016, « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2015 en culture scientifique : des résultats stables, toujours marqués par de fortes inégalités », *Note d'information*, n° 37, MENESR-DEPP.
- BROCCOLICHI S., BEN AYED C., MATHEY-PIERRE C., TRANCART D., 2007, « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves », *Éducation & formations*, n° 74, MENESR-DEPP, p. 31-48.
- BROCCOLICHI S., BEN AYED C., TRANCART D. (coord.), 2006, *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*, rapport issu de l'appel à projets de recherche MENESR-Datar.
- CAPILLON J., COULEAUD N., DESROSIER A., DIDIER A., GAUTHIER L., GILOTTE O., NGO C., PONCELET T., 2016, « Brevet des collèges en Île-de-France : réussite à l'examen et inégalités sociales des territoires vont de pair », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 40.
- CARO P., MINASSIAN L., 2017, « Échelles de contexte et inégalités dans la prévention du décrochage : les limites d'une action endogène aux établissements scolaires par une alliance éducative associative », *Revue des sciences de l'éducation, pour l'ère nouvelle* (à paraître).
- CARO P., ROUAULT R., 2010, *Atlas des fractures scolaires en France*, Paris, Autrement.
- CGET, 2017, *Emploi et Territoires*, Rapport de l'Observatoire des territoires 2016.
- CRETIN L., 2012, « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, p. 51-66.
- DUÉE M., 2006, « Chômage parental de longue durée et échec scolaire des enfants », *Données Sociales*, Insee, p. 157-161.
- FLOCH J.-M., 2014, « Des revenus plus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, portrait social*, p. 69-81.
- FOUCHARD C., RODRIGUES A., ROPERS C., 2014, « Le décrochage dans les Pays de la Loire : facteurs de risque et territoires vulnérables », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 4.
- FRÉMONT A., 1999, *La région, espace vécu*, Paris, Champs-Flammarion.
- GARY-BOBO R., PRIETO A., PICARD N., 2006, « Birth Order and Sibship Sex Composition as Instruments in the Study of Education and Earnings », *CEPR Discussion Paper Series*, n° 5514.
- GASQ P.-O., PIRUS C., 2017, « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », *Note d'information*, n° 17.02, MENESR-DEPP.
- GOUX D., MAURIN É., 2002, « Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants », *Données sociales*, Insee, p. 455-478.
- GOUX D., MAURIN É., 2000, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France, portrait social*, 2000-2001, Insee, p. 87-98.
- LAINÉ F., 2017, « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *Note d'analyse de France Stratégie*, n° 53.
- LAOUACHÉNI C., MORANDO M., 2009, « La progression de l'emploi permet au chômage de baisser », *Mayotte infos*, n° 40.
- LE RHUN B., DUBOIS M., 2013, « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'étude », *Éducation & formations*, n° 84, p. 51-59.

LE RHUN B., MARTINELLI D., MINNI C., RECOTILLET I., 2013, « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », *Formations et emploi*, coll. Insee Références, p. 23-32.

MÉNARD S., VOLAT G., 2012, « Conditions de logement de 2005 à 2010. Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première*, n° 1396.

MEN-DEPP, 2012, *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, Paris.

MURAT F., 2009, « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, p. 103-124.

Observatoire national de la politique de la ville, 2016, *Rapport annuel*.

ROBERT-BOBÉE I., 2013, « Les jeunes sortants sans diplôme : une diversité de parcours », *Éducation & formations*, n° 84, p. 41-50.

SCHMIT P., 2012, *Rénovation urbaine et habitat indigne dans les DOM*, rapport du Conseil général de l'environnement durable, n° 007837-01.

# MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

## 1 L'évolution démographique des 0-25 ans

Pour l'essentiel, les données de cet indicateur proviennent du dernier bilan démographique diffusé par l'Insee en janvier de chaque année et relatif aux estimations démographiques établies à partir des derniers recensements rénovés de la population française. En janvier 2009, l'Insee diffusait la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en janvier 2010 celle du 1<sup>er</sup> janvier 2007, en janvier 2011 celle du 1<sup>er</sup> janvier 2008, etc. Le dernier bilan démographique utilisé est celui de janvier 2016. À chaque diffusion de la population légale, la DEPP redresse les effectifs des enfants en bas âge (les 0-4 ans en général) à l'aide de données issues de l'état civil. Pour les années postérieures, les redressements sont poursuivis par « vieillissement » en faisant l'hypothèse que les quotients de mortalité et les soldes migratoires par âge, sexe et département sont identiques aux quotients et soldes calculés à partir des dernières estimations de la population des années  $n-5$ ,  $n-4$  et  $n-3$ . Pour ces années, sont également utilisées les statistiques d'état civil sur les naissances.

## 3 Le niveau de diplôme et le milieu social des parents

Pour les besoins de l'analyse par la DEPP, les catégories socio-professionnelles de l'Insee font l'objet des regroupements suivants :

- « très favorisées » ou « favorisées A » : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- « favorisées B » : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles) ; retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- « moyennes » : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- « défavorisées » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

## 4 L'environnement familial des 0 à 17 ans

Les chômeurs au sens du recensement de la population incluent les individus âgés de 15 ans ou plus :

- qui se sont déclarés chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf s'ils ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ;
- qui ne se sont déclarés spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les chômeurs sont dits « de longue durée » s'ils déclarent rechercher un emploi depuis un an ou plus.

Un ménage est en situation de surpeuplement si le nombre de pièces du logement est strictement inférieur à une norme

définie comme suit, en fonction de la composition du ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

## 5 Le niveau de vie et la pauvreté des enfants

Les données sur les revenus proviennent de la source « Fichier localisé social et fiscal » (Filosofi). Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la direction générale des finances publiques ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires (CNAF, CNAV, MSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales et revenus financiers non déclarés). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite, etc.).

Le niveau de vie d'un ménage est égal au revenu dont il dispose après impôts et prestations, divisées par le nombre d'unités de consommation. Ces unités sont calculées comme suit : le premier adulte du ménage a une pondération de 1, les autres personnes de 14 ans ou plus ont 0,5, les enfants de moins de 14 ans ont 0,3. Chaque individu se voit affecter le niveau de vie calculé à l'échelle du ménage. Le taux de pauvreté correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

À l'échelle d'un département et pour un type de ménage donné, on peut alors mesurer les inégalités par les écarts inter-déciles, c'est-à-dire le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie en dessous duquel se situent 90 % des ménages) et le premier (niveau de vie en dessous duquel se situent 10 % des ménages).

## 6 La santé et les modes de vie des enfants

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant, et a permis de collecter des données sur 19 000 élèves.

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille<sup>2</sup>, exprimé en kg/m<sup>2</sup>. Contrairement aux adultes pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité (qui constituent deux degrés distincts de surcharge pondérale), les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale.

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Concernant les problèmes respiratoires, la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois est issue des déclarations des parents dans l'enquête accompagnant le bilan de santé. Enfin, les informations sur les modes de vie (ici la consommation de boissons sucrées et le temps passé devant un écran) sont également recueillies par l'intermédiaire des déclarations des parents.

## 7 La scolarisation dans le premier degré

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Une école maternelle ou préélémentaire accueille uniquement des élèves de niveau préélémentaire.

Une école élémentaire accueille uniquement des élèves de niveau élémentaire (CP à CM2).

Une école primaire accueille des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. La population des enfants de deux ans dans un département à la rentrée 2016 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2014 et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

## 8/9 La scolarisation au collège La scolarisation au lycée

L'enseignement du second degré est dispensé dans les collèges et les lycées. Au collège, les formations correspondent à la dernière année du cycle 3 (cycle de consolidation, du CM1 à la sixième) et aux trois années du cycle 4 (cycle des approfondissements, de la cinquième à la troisième). Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (de la sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Au lycée, on distingue les formations générales et technologiques (proposées dans les lycées du même nom) des formations professionnelles (proposées dans les lycées professionnels).

## 11 La scolarisation dans l'enseignement supérieur

Cet indicateur est calculé pour 76 % des étudiants, à savoir ceux inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur qui participent au dispositif SISE. Il s'agit de l'ensemble des universités publiques et privées et des établissements assimilés, la presque totalité des écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures, les écoles vétérinaires, une grande partie des écoles de commerce. Les étudiants en STS, en CPGE, dans les formations paramédicales et sociales ou dans d'autres écoles ne sont pas pris en compte faute de disposer d'une information sur le lieu d'obtention du baccalauréat.

## 14 L'apprentissage

**Les apprentis :** ce sont, sauf dérogation, des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail alternant des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et une formation en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Cette formation dure de un à quatre ans.

### Niveaux d'études dans l'apprentissage

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP.

Niveau IV : préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I : préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

### 17 Les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements publics

#### Enquête sur le parc immobilier

L'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI), sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est adressée chaque année aux établissements. Les 7 308 ensembles immobiliers du second degré public, recensés au cours de l'année scolaire 2015-2016 en France métropolitaine et dans les DOM, comprennent les collèges, les lycées et les cités scolaires (au nombre de 426, dont seulement 13 collèges sont sièges de cités scolaires).

**Ensemble immobilier** : l'unité d'observation de l'enquête « parc immobilier » n'est pas l'établissement, mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Ces dernières sont donc retirées des analyses des surfaces moyennes par élève des collèges et des lycées.

**Capacité d'accueil pour l'enseignement** : il s'agit du nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les contraintes de salles, les horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en surcapacité. Quand elle est supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux moyen d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée.

**Surface moyenne par élève** : il s'agit du rapport entre la somme de la surface plancher du bâti de l'ensemble immobilier, des bâtiments durs non décrits, des bâtiments démontables et des constructions non fermées, et l'effectif total des élèves.

La surface plancher correspond à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

**Internat** : il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes), ou loger ses internes et des élèves scolarisés dans un autre établissement.

### 18 L'équipement numérique dans les écoles et les établissements publics

#### Enquête sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (ETIC)

Les données sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 17 mars 2015 et le 17 juin 2016.

**Tableau blanc interactif (TBI)** : le tableau blanc interactif ou tableau numérique interactif (TNI) se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

### 19 Les écarts de milieu social entre les collèges

Le profil social de l'élève est mesuré par l'indice de position sociale [ROCHER, 2016]. Construit par la DEPP, cet indice numérique attribue à la profession des responsables de l'élève un score reflétant un contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. Le profil social d'un collège est évalué par la valeur moyenne des indices de position sociale de ses élèves : plus un collège est favorisé, plus cet indice moyen est élevé.

Pour certains établissements, la profession du second responsable de l'élève n'est pas disponible, ou insuffisamment renseignée. Dans le cadre du dossier, dont la réalisation a pris plus de temps, nous avons choisi une solution simple en calculant l'indice de position sociale uniquement selon le premier responsable de l'élève. Dans le cas de la fiche 19, réalisée plus tardivement, une version plus élaborée de l'indice a été utilisée, incluant un redressement sur les établissements concernés, en s'appuyant alors sur l'indice du premier responsable. La variance de l'indice de position sociale des élèves sur le territoire, qui mesure la variabilité des profils sociaux de ces élèves, peut se décomposer en deux termes : la variance entre les collèges (variance inter-collèges) et la variance au sein des collèges (intra-collèges). La mesure de la ségrégation choisie est la part de la variance entre collèges dans la variance totale entre élèves. On parle aussi de « part de variance expliquée par le collège ». En cas de mixité sociale parfaite, les établissements ont la même composition et la variance entre les

établissements – et donc sa part dans la variance totale – est nulle. À l'inverse, en cas de forte ségrégation, la part de variance entre établissements est élevée.

## 20 La dépense d'éducation par élève (MENESR)

Les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

**Dépense moyenne :** la dépense moyenne du MENESR par élève pour l'année  $n$  est calculée en rapportant la totalité des dépenses de ces ministères ventilés par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile  $n$  calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $n - 1$  et un tiers de l'année scolaire  $n$ . En 2014, on prend 2/3 des effectifs de la rentrée scolaire 2013 et 1/3 de la rentrée scolaire 2014.

Les dépenses moyennes de l'année 2011 ont été calculées en euros constants au prix de 2014 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du PIB.

## 22 L'encadrement des élèves du premier degré

Le total des postes, pris en compte pour calculer le ratio du nombre d'équivalents temps plein pour cent élèves, est exprimé en équivalent temps plein. Il inclut :

- les postes correspondant aux enseignants en charge d'une classe (hors enseignants de classes dédiées aux besoins éducatifs particuliers), soit trois quarts environ de l'ensemble des postes ;
- les postes relatifs aux « besoins éducatifs particuliers », couvrant notamment les enseignants affectés aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), aux élèves non francophones, aux élèves handicapés ;
- les postes dédiés à la formation ;
- les postes de remplaçants ;
- les postes dédiés au pilotage et à l'encadrement pédagogique, comprenant notamment les décharges pour les directeurs d'école.

Dans ce total sont exclus les postes dont les inspecteurs d'académie n'ont pas l'entière maîtrise, comme les postes adaptés.

## 23 L'encadrement des élèves du second degré

### Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel », etc.) :

- collège : sixième à troisième ;
- section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : sixième Segpa à troisième Segpa ;
- lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc. ;
- lycée général et technologique : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.

### Formule du E/S

Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière, sa formule de calcul est :

$$E / S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure  $i$  (groupe ou division), et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure  $i$ .

## 26 La mobilité géographique des enseignants

Les constats sont établis en comparant les bases de gestion de février 2015 et 2016. Le premier degré est relatif aux professeurs des écoles et instituteurs ; le second degré inclut les agrégés, certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de chaire, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation.

Dans le premier degré, le taux de mobilité intra-départementale est égal au nombre d'enseignants ayant changé d'établissement principal d'affectation à la rentrée 2015 au sein du même département rapporté au nombre moyen d'enseignants du département sur la période. Dans le second degré, le taux de mobilité est intra-académique et correspond au nombre d'enseignants ayant changé d'établissement principal d'affectation à la rentrée 2015 au sein de la même académie, rapporté au nombre moyen d'enseignants de l'académie sur la période.

Ces calculs concernent la même population que le taux de migration nette, à savoir les enseignants titulaires d'un poste définitif (en établissement ou sur zone de remplacement) à la rentrée 2014 et à la rentrée 2015.

### 27 Les personnels non enseignants des établissements du second degré public

Les personnels non enseignants sont définis comme l'ensemble des personnels dont la fonction-filière n'est pas « enseignement » dans leur base de gestion, et qui exercent dans un EPLE public à la rentrée 2015.

Les personnels éducatifs sont les personnels dont la fonction-filière est codée « AED » ou « EDU », et dont la nature du support appartient à la liste suivante : AE2D, AEIF, AEIG, APS, AS2P, BMP, FSTG, PSTG (voir BCN).

Les personnels médico-sociaux sont les personnels dont la fonction-filière est codée « MDS ».

Les personnels de documentation sont les personnels dont la fonction-filière est codée « DOC ».

Les données présentées dans la fiche sur les personnels non enseignants ne sont pas comparables avec celles de la précédente version de *Géographie de l'École 2014*, en raison de changements de champ :

- le périmètre de l'éducation prioritaire a été modifié : l'ajout ou la suppression d'établissements au sein des REP peuvent altérer significativement les statistiques académiques les concernant ;

- dans l'édition 2014, une partie des auxiliaires de vie scolaire étaient identifiés comme des personnels d'assistance éducative. Ce n'est plus le cas, ce qui explique la baisse apparente des taux d'encadrement par rapport à *Géographie de l'École 2014*.

### 30 Les compétences du socle commun en début de sixième

L'évaluation Socle sixième numérique a porté sur 161 351 élèves scolarisés en classes de sixième générales, de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou spécifiques (CLA, ULIS) dans 4 414 collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) – hors Mayotte. Dans chacune des académies, un échantillon a été sélectionné de manière à assurer la représentativité selon plusieurs critères (secteur, retard, origine sociale, etc.). Au maximum deux classes par collège ont été tirées au sort.

Le nombre d'élèves sélectionnés par académie (en moyenne 5 400) a été déterminé de manière à garantir un intervalle de confiance de + ou – 2 points de pourcentage, dans les académies de France métropolitaine.

L'indicateur d'équité de l'académie est mesuré par l'écart de score moyen entre les 20 % d'élèves issus des milieux les plus défavorisés et les 20 % d'élèves issus des milieux les plus favorisés. Les scores sont standardisés de moyenne 250 et d'écart-type 50. L'équité moyenne pour la compétence 1 est de 45 et de 47 pour la compétence 3.

En maîtrise de la langue, quatre domaines enseignés sont représentés : la lecture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire. Les quatre domaines enseignés en mathématiques sont représentés : nombres et calcul, géométrie,

grandeurs et mesures, organisation et gestion de données. En sciences, les domaines suivants sont évalués : éléments de connaissances de la pratique d'une démarche scientifique, le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, les objets techniques, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain, les êtres vivants dans leur environnement et les objets techniques.

Pour les résultats académiques par domaine, voir ANDREU S., BEN ALI L., ROCHER T., 2016, « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », *Note d'information*, n° 16.18, MENESR-DEPP.

### 31 L'orientation en fin de troisième

La typologie retenue classe les académies selon l'importance de l'orientation des jeunes en fin de troisième entre voie générale et technologique (GT), voie professionnelle sous statut scolaire et apprentissage en six groupes :

- « forte dominante en voie GT » : orientation en voie GT supérieure à 63 % ;

- « orientation importante en voie professionnelle scolaire » : orientation dans un second cycle professionnel par voie scolaire supérieur à 28,5 % ;

- « apprentissage développé » : orientation dans un second cycle professionnel par apprentissage supérieur à 6 % ;

- « forte dominante en voie GT et apprentissage développé » : orientation en voie GT supérieure à 63 % et dans un second cycle professionnel par apprentissage supérieur à 6 % ;

- « orientation importante en voie professionnelle scolaire et apprentissage développé » : orientation dans un second cycle professionnel par voie scolaire supérieur à 28,5 % et par apprentissage supérieur à 6 % ;

- « orientations mixtes » : les orientations des jeunes dans ces trois voies sont en dessous des seuils fixés.

Les trois seuils (63 % en GT, 28,5 % en professionnel scolaire et 6 % en apprentissage) sont « naturels ». Ils correspondent à des ruptures de séries académiques. Aucune académie ne satisfait à ces trois critères en même temps.

### 33 L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Pour chaque niveau, on calcule le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur. Les taux intermédiaires sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur – général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage – dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

## 34 Les jeunes en difficulté de lecture : focus sur la génération de jeunes nés en 1992

Entre 2009 et 2015, plus de 5 millions de jeunes femmes et hommes, de nationalité française, ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Les jeunes doivent répondre, par l'intermédiaire d'un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leur temps de réaction, sont enregistrés. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé, permettant ainsi de dégager huit profils de lecteurs dont quatre caractérisent les jeunes que l'on peut considérer comme étant en difficulté de lecture.

On s'intéresse ici aux résultats d'une génération d'élèves afin de rectifier les biais des analyses précédentes mélangeant des jeunes d'âges différents dont une partie a probablement repoussé sa participation à la JDC d'une ou plusieurs années. On sait de par les études précédentes que les élèves plus âgés ont un niveau en lecture plus faible. D'après les estimations du recensement de la population effectué par l'Insee en 2015, il y avait en France 761 700 jeunes nés en 1992. Entre 2009 et 2015, 734 200 jeunes Français nés en 1992 ont participé à la JDC, soit 96 % de la génération complète. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la JDC ne concerne que les jeunes de nationalité française alors que le recensement de la population concerne tous les jeunes résidant en France quelle que soit leur nationalité. De plus, les jeunes nés en 1992 n'ont pas encore tous participé à la JDC, puisqu'ils n'ont pas tous atteint l'âge maximal de 25 ans. On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution de niveau chez les jeunes, c'est-à-dire qu'un jeune né en 1992 participant à la JDC après ses 17 ans (âge habituel de participation à la JDC), obtiendra les mêmes résultats que s'il était venu à 17 ans. S'il est détecté en difficulté de lecture à 22 ans par exemple, il l'aurait probablement été cinq ans plus tôt.

## 35 Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Le taux d'inscription (ou de poursuite) des nouveaux bacheliers de l'académie nécessite de connaître l'académie du baccalauréat du nouvel étudiant. Or, cette information n'est disponible que dans les fichiers de données individuelles. En ce qui concerne les enquêtes papier, les données agrégées ne peuvent fournir l'information qu'à un niveau agrégé. Les individus ayant obtenu leur baccalauréat hors de France métropolitaine + DOM ont été retirés du champ.

La méthode des taux de poursuite dans l'enseignement supérieur consiste à calculer un indicateur national sur le champ complet (France métropolitaine + DOM). Cet indicateur est ensuite recalculé par académie sur le champ des établissements pour lesquels l'académie du baccalauréat est renseigné ; ce qui permet par différence d'évaluer la

part liée à l'absence d'informations ou aux étudiants ayant eu leur baccalauréat hors du périmètre France métropolitaine + DOM. Enfin, l'indicateur académique est recalculé en rajoutant le biais encouru. Cet indicateur académique est à comparer avec l'indicateur national France métropolitaine + DOM.

En 2015, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE (obligatoires depuis la loi de 2013) ont été comptabilisées dans les taux de poursuite globaux > 35.1 et à l'université > 35.2, ce qui fait gonfler artificiellement ces taux et ce qui explique en partie l'évolution positive entre 2005 et 2015.

## 36 Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur

**Les filières scientifiques** : elles comprennent les CPGE scientifiques, les IUT secondaires, les IUT tertiaires spécialité informatique, les STS de la production, les STS des services spécialité informatique, les écoles d'ingénieurs (y compris formations d'ingénieurs en partenariat), ainsi qu'à l'université les formations relevant des disciplines de santé, des sciences fondamentales et leurs applications, et des sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers. Pour les CPGE et STS les données incluent les établissements dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les indicateurs sont calculés en prenant comme référence l'académie de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel l'étudiant est inscrit, alors que les taux de poursuite d'études (fiche 35) sont calculés en référence à l'académie du baccalauréat. En 2015, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE (obligatoires depuis la loi de 2013) ont été comptabilisées dans les inscriptions universitaires. Cela explique en partie la croissance récente des filières scientifiques, et notamment à l'université.

## 37 L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie

L'enquête sur l'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) de la DEPP rend compte de l'insertion des jeunes à l'issue des formations professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation, en février de chaque année. Une pondération permet de corriger le défaut de réponse afin de rendre les résultats représentatifs de l'ensemble des interrogés. Sont considérés ici comme **sortants** du système éducatif, les élèves de classes terminales professionnelles s'ils ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et qui déclarent à l'enquête ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

**Taux d'emploi** : nombre de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les emplois à durée indéterminée, les emplois à durée déterminée, l'intérim, les contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

**Sortants de CAP** : sortants des classes terminales de CAP (89 % de cette catégorie en 2015) ou de mention complémentaire de niveau V (11 %).

**Sortants de Bac professionnel** : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet des métiers d'art (BMA, 1 %).

**Sortants de BTS** : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %).

## 38 L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie

L'enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP rend compte de l'insertion des jeunes en février de chaque année, sept mois après leur sortie de formation en apprentissage. Une pondération permet de corriger le défaut de réponse afin de rendre les résultats représentatifs de l'ensemble des interrogés.

Le champ de l'enquête est restreint, dans cette publication, au même périmètre que celui de l'enquête auprès des lycéens (fiche 37).

Sont considérés comme **sortants** du système éducatif, les jeunes qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante et qui déclarent à l'enquête ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

**Taux d'emploi** : nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs). L'emploi regroupe les emplois à durée indéterminée, les emplois à durée déterminée, l'intérim, les contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

**Sortants de CAP** : sortants des classes terminales de CAP (83 % de cette catégorie en 2015), CAP Agricole (4 %), mention complémentaire de niveau V (7 %), ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (délivrés par le ministère du travail) (6 %).

**Sortants de bac professionnel** : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), de baccalauréat professionnel agricole (12 %), de mention complémentaire de niveau IV (6 %), etc.

**Sortants de brevet professionnel (BP)** : sortants des classes terminales de BP (77 %), BP Agricole (6 %), BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 5 %), BTM (Brevet technique des métiers 4 %), etc. Le BP est préparé uniquement par apprentissage ou formation professionnelle continue.

**Sortants de BTS** : sortants des classes terminales de BTS (71 %), BTS Agricoles (12 %), DUT (5 %), diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III, etc.

## 39 Les jeunes sans diplôme

L'indicateur des sans-diplôme est calculé à partir des recensements de la population (RP) de l'Insee millésimés 2006 et 2013. Il s'agit de la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans diplôme ou n'ont que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Sur ce dernier point plus précisément, sont retenus les jeunes qui répondent négativement à la question suivante : « Êtes-vous inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours (y compris apprentissage et études supérieures) ? »

Le groupe d'âge des 16-25 ans correspond à celui des jeunes qui sont concernés par le droit de retour en formation initiale, dispositif ciblé sur les sans-diplôme et destiné à lutter contre le décrochage scolaire, une des orientations de la loi de refondation de l'école de la République de juillet 2013. Ce retour en formation initiale dans un établissement d'enseignement de l'Éducation nationale, instauré en mars 2015, a pour objectif de leur permettre d'acquérir une qualification sanctionnée par un diplôme général, technologique ou professionnel, ou par une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le groupe d'âge retenu dans cette note est plus large que celui des 18-24 ans utilisé dans le calcul du « taux de sortants précoces » d'Eurostat, indicateur calculé à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

# TABLE DES SIGLES

<b>AED</b>	Assistants d'éducation	<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté
<b>ATTEE</b>	Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	<b>LEGT</b>	Lycées d'enseignement général et technologique
		<b>LP</b>	Lycées professionnels
<b>BCN</b>	Base centrale des nomenclatures	<b>MAAF</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
<b>BT</b>	Brevet de technicien	<b>MENESR</b>	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur		
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnel	<b>ONPV</b>	Observatoire national de la politique de la ville
<b>Céreq</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications		
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis	<b>PCS</b>	Profession et catégories socioprofessionnelles
<b>CGET</b>	Commissariat général à l'égalité des territoires	<b>PISA</b>	<i>Program for international Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves)
<b>CLA</b>	Classe d'accueil	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CPE</b>	Conseillers principaux d'éducation	<b>PLP</b>	Professeurs de lycée professionnel
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles		
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	<b>QP</b>	Quartier prioritaire
<b>DGESCO</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire		
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	<b>RAR</b>	Réseaux ambition réussite
<b>DGRI</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	<b>Rased</b>	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé	<b>REP</b>	Réseau d'éducation prioritaire
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet	<b>REP+</b>	Réseaux d'éducation prioritaire renforcés
<b>DOM</b>	Département d'outre-mer	<b>RP</b>	Recensement de la population
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	<b>RRS</b>	Réseaux de réussite scolaire
<b>DSN</b>	Direction du service national		
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie	<b>Segpa</b>	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
<b>Éclair</b>	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	<b>SIES</b>	(sous-direction) des systèmes d'information et des études statistiques
<b>EP</b>	Éducation prioritaire	<b>SIFA</b>	Système d'information sur la formation des apprentis
<b>EPI</b>	Établissements publics du second degré	<b>SISE</b>	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement	<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>EPP</b>	Emplois-postes-personnels (système d'information)		
<b>ETIC</b>	Enquête sur les technologies de l'information et la communication	<b>TBI</b>	Tableau blanc interactif
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein	<b>TNI</b>	Tableau numérique interactif
		<b>TZR</b>	Titulaire sur zone de remplacement
<b>GT</b>	Général et technologique	<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
		<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques		
<b>IPA</b>	Insertion professionnelle des apprentis	<b>ZEP</b>	Zones d'éducation prioritaire
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie		
<b>IVA</b>	Insertion dans la vie active		

# Les publications de la DEPP

La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) contribue au débat public et assure l'accès aux informations statistiques qu'elle élabore. Elle rédige des analyses. Elle publie des ouvrages qui actualisent les connaissances sur le fonctionnement et les résultats de notre École.



**L'ÉTAT DE L'ÉCOLE (2016)** Panorama de l'évolution des activités, des résultats et des coûts du système éducatif français, éclairé par les comparaisons internationales.

- ↳ *Ouvrages feuilletables et téléchargeables en ligne*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 Nouvelles éditions annuelles.
- 📖 Ouvrages brochés, 80 pages, 16 €.



**L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES (2015)**

Les caractéristiques et les tendances du système éducatif français en quelques chiffres-clés.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Actualisation annuelle.



**REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (2016)**

Toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français déclinée en plus de 180 thématiques.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 Nouvelle édition annuelle.
- 📖 Ouvrage relié, 396 pages, 26 €.



**NOTE D'INFORMATION** Les résultats les plus récents issus des exploitations d'enquêtes et d'études statistiques : mise au point sur des données périodiques ou conjoncturelles, sur les conclusions d'analyses plus structurelles et les comparaisons internationales.

- ↳ *Feuilletable et téléchargeable en ligne. Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 40 à 50 notes par an.



**FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ (2017)**

Les principales données statistiques sur les résultats et parcours scolaires comparés des filles et des garçons.

- 📅 Actualisation annuelle.



**BILAN SOCIAL (2016)** Un panorama de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants qui réunit les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines du ministère.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- ↳ *Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.*
- 📅 Nouvelle édition annuelle.



**ÉDUCATION & FORMATIONS** Analyses et études statistiques originales sur les grands enjeux de l'éducation, de la formation ou de la recherche.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Revue scientifique, deux à quatre numéros par an, 13 € le numéro simple ; 26 € le numéro double.



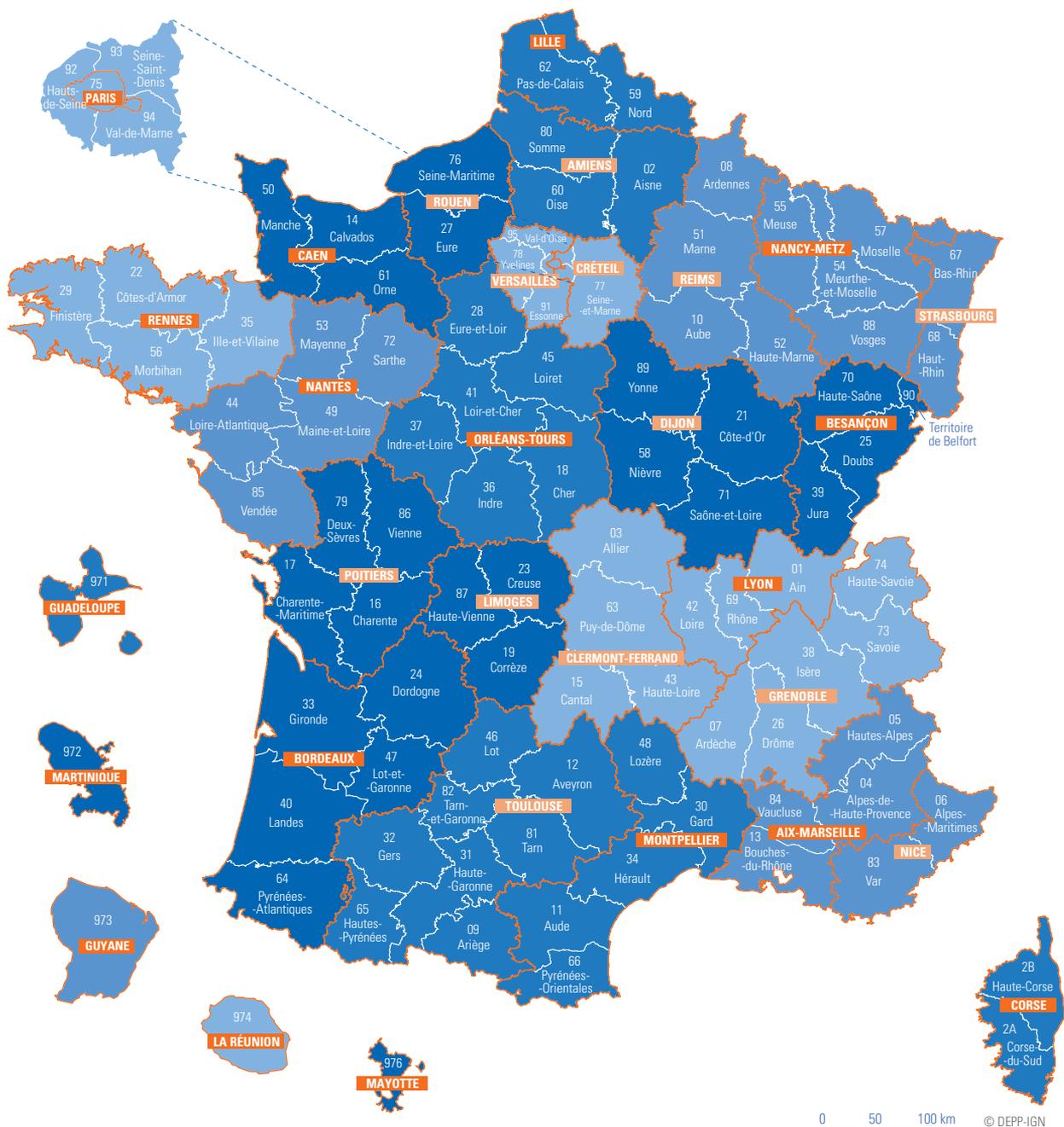
**ATLAS ACADÉMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE : L'EXEMPLE DU DÉCROCHAGE** Analyse des facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et au risque d'abandon précoce des études qui met en évidence les spécificités de chaque académie. Précédé d'une note méthodologique, illustré de cartes et de graphiques.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📖 Ouvrages brochés, 26 €.

**L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES** propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.

- ↳ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Ouvrages reliés, 80 pages, 16 €.





Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 17 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Ces 17 régions académiques regroupent les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques.

- |   |                   |   |      |                              |
|---|-------------------|---|------|------------------------------|
|  | Région académique |  | CAEN | Recteur de région académique |
|  | Limite d'académie |  | NICE | Recteur d'académie           |
|  | Département       |   |      |                              |

# GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2017

n°12

La douzième édition de *Géographie de l'École* décrit le système d'éducation et de formation français afin de mettre en lumière les disparités territoriales.

Trente-neuf fiches thématiques renseignent, sous forme d'indicateurs cartographiés et de courtes analyses, sur l'environnement économique, social et familial des élèves, sur le contexte scolaire, les moyens et ressources humaines mis en œuvre ainsi que sur les parcours scolaires et les résultats.

Deux dossiers permettent d'approfondir des thèmes proposés dans les fiches. Le premier porte sur la mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand, le second sur les disparités territoriales du contexte socio-économique et leurs liens avec l'échec scolaire.

En variant les échelles d'observation, en étudiant les évolutions de certains indicateurs, *Géographie de l'École* a pour objectif de donner des clés de réflexion aux acteurs de l'éducation et de la formation ou de guider dans la réalisation de diagnostics territoriaux.

IMPRIM'VERT®

20 €



↓ Téléchargeable sur  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

ISBN 978-2-11-151747-9  
e-ISBN 978-2-11-151748-6



**DEPP**  
direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance

